

Recherches sur l'habitat récent de Lattes

Les îlots 60-nord et 60-sud entre le Ier s. av. n. è. et le Ier s. de n. è.

par Martial Monteil,
Marie-Noëlle Pascal et Stéphanie Raux

avec la collaboration de
Gaël piquès, Michel Py
Andrès Adroher et Sébastien Barberan

1. Introduction

1.1. Bref rappel des travaux antérieurs

Un des axes de recherche du programme triennuel 1998-2000 est consacré à l'étude de l'évolution récente de l'habitat de Lattara. Cette recherche nécessitant une vision extensive de la trame urbaine, un large décapage mécanique a donc été entrepris. Dans un premier temps, en juillet 1998, une surface d'environ 4150 m² a été ouverte entre les quartiers sud-est, dont l'exploration se poursuit, et la limite occidentale des terrains appartenant à l'État. Deux zones ont été privilégiées : l'une (env. 950 m²) au contact de la façade sud de la ville ; l'autre (env. 3200 m²) dans le prolongement des îlots en cours de fouille au nord-est (îlots 30, 31 et 35) (*cf.* rapport intermédiaire 1998). En juillet 1999, un second terrassement mécanique a raccordé ces deux zones, portant la surface disponible pour de nouveaux programmes de fouille à un peu plus d'un hectare.

L'exploration préliminaire conduite en 1998 a permis de repérer le prolongement du rempart. Elle a également livré de nouvelles données sur l'organisation de la voirie et de l'habitat, qui n'ont pas été contredites par les observations faites lors du terrassement complémentaire de 1999 (fig. 1) :

- confirmation de l'importance dans le réseau de circulation de la rue 116 qui se prolonge parallèlement au rempart, sans doute jusqu'à la rue 135 ;
- entre la courtine et cette artère principale, un quartier paraît s'organiser suivant une disposition similaire à celle observée le long de la façade orientale ;
- au nord de la rue 116, dans l'angle nord-ouest de la partie dégagée, l'orientation de l'urbanisme ne coïncide pas avec celle des îlots en cours de fouille dans les zones 30-35 : un long et large mur (approximativement dans l'axe X=152 du quadrillage) pourrait marquer ce changement ;
- dans cette même partie du site, les vestiges reconnus en surface paraissent dater des alentours du changement d'ère et du Ier s. de n. è. dans la moitié est, et du IIe s. av. n. è. dans la moitié ouest (îlots 38 à 40). Du côté est, les premières observations de terrain laissaient supposer la présence de grandes maisons d'époque romaine, avec possible cour centrale (des caniveaux convergent vers un petit bassin).

1.2. Problématiques liées à l'ouverture de la zone 60

La mise en évidence, immédiatement à l'ouest des îlots 30, 31 et 35, de niveaux d'occupation apparemment bien conservés et datés en première approche de l'époque augustéenne et du Haut-Empire, constituait une des nouveautés apportée par le décapage extensif (fig. 1). Il faut en effet rappeler que les vestiges de cette période sont extrêmement rares à Lattes, tout au moins dans les quartiers *intra muros* explorés ces dernières années. Les fouilles programmées menées dans l'angle sud-est de l'agglomération se déroulent en effet sur les terrains — le «tell» — dont le défonçage de 1963 a permis la redécouverte du site. Malheureusement, ces travaux agricoles, ceux de 1964, et sans doute aussi d'autres antérieurs ont provoqué l'arasement presque systématique, du moins à l'intérieur de l'enceinte, des niveaux d'occupation du Haut-Empire et dans une moindre mesure de ceux du Ier s. av. J.-C. Pour l'époque augustéenne et le Haut-Empire, les données sont donc très lacunaires (quelques puits et remblais ou murs d'interprétation délicate) et seul le groupe constitué par les îlots 3, 4 et 5 peut être partiellement appréhendé (*Lattara* 3 et 7). Quelques informations plus substantielles ont toutefois été obtenues hors les murs, particulièrement du côté est (zones 6 et 19) et au sud (aménagements portuaires). Les travaux pionniers d'Henri Prades et du Groupe Archéologique Painlevé, ainsi que les repérages en tranchées réalisés par la Direction Régio-

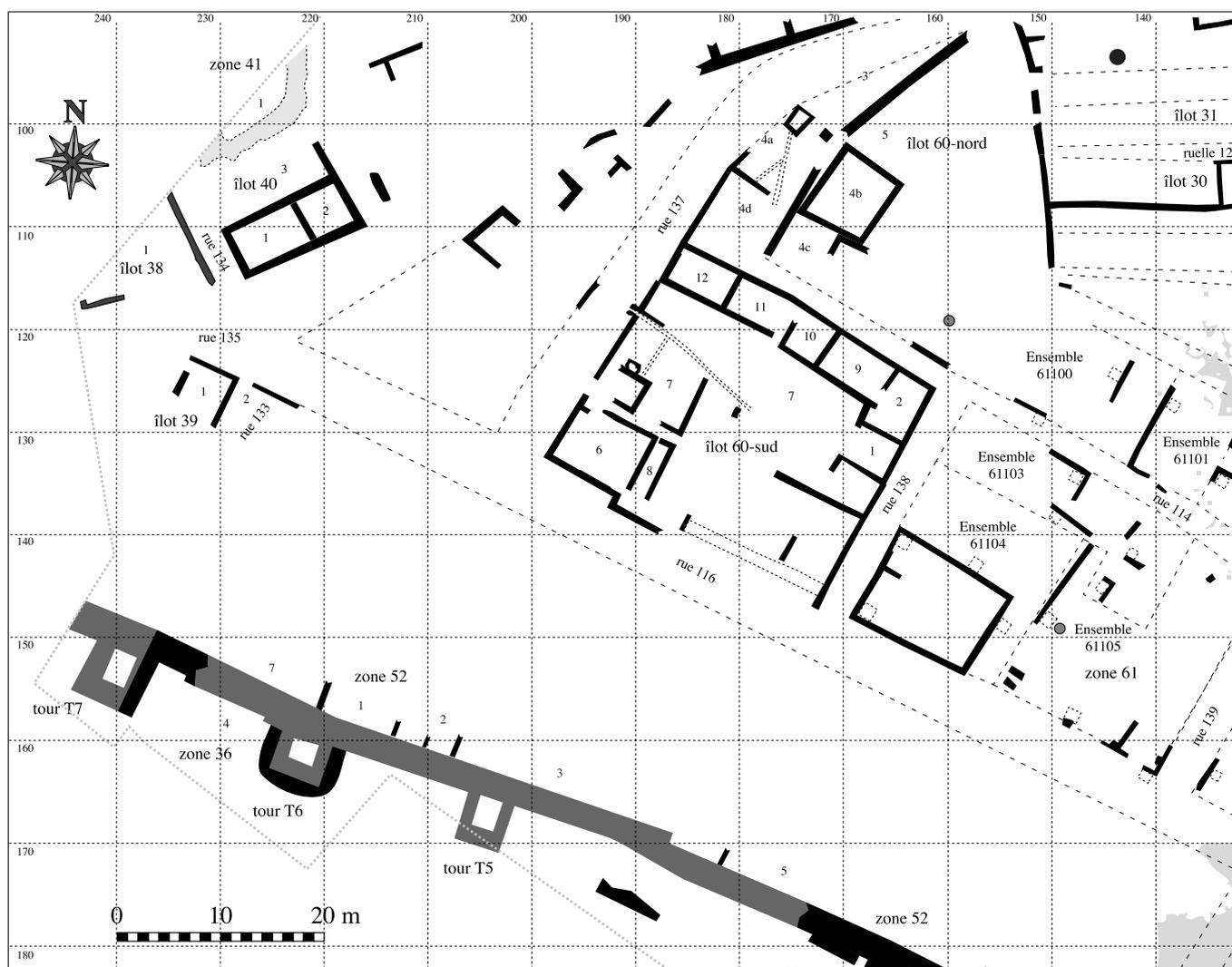


Fig. 1 : Plan général de la fouille de Lattes avec la localisation des zones 60 et 137.

nale des Antiquités, ont livré davantage de vestiges pour cette période. Mais cette documentation est encore très largement inédite et mériterait un réexamen global, sur la base du premier inventaire qu'en a dressé M. Py (*Lattara* 1).

Le caractère encore très incertain de nos connaissances sur l'évolution de l'agglomération entre l'époque augustéenne et l'Antiquité tardive justifiait donc à lui seul la fouille de cette partie du site. S'y ajoutait en outre un problème particulier de topographie : l'explication du changement net d'orientation, et semble-t-il d'organisation, observé le long de la rue 116 entre les quartiers fouillés à l'est et ceux nouvellement dégagés à l'ouest.

2. Données générales

2.1. Chronique de l'intervention

Cette fouille a été réalisée en août 1999 sous la direction de Martial Monteil avec Marie-Noëlle Pascal et Stéphanie Raux, pour les travaux de terrain, Andrès Adroher et Sébastien Barberan pour la gestion et l'étude des mobiliers. Le relevé topographique a été mené à bien par G. Marchand et E. Tartera. Ce dernier a également réalisé l'essentiel de la mise au propre des relevés pierre à pierre ainsi que l'assemblage du plan.

L'évaluation de l'état de conservation réel des vestiges d'époque augustéenne et du Haut-Empire ainsi que l'analyse préliminaire de la trame urbaine ne pouvaient être pertinentes qu'à condition de privilégier une vision extensive, plutôt que l'ouverture de zones étroites et distinctes (fig.1 et fig.2). L'examen des vestiges visibles en surface nous a logiquement conduit à nous appuyer sur deux rues presque perpendiculaires : au sud, la rue 116 ; à l'ouest, une rue se dirigeant vers le nord (nouvellement baptisée rue 137). La limite nord a été fixée plus arbitrairement, dans le prolongement de celle des quartiers fouillés à l'est. La limite orientale, enfin, est tributaire des

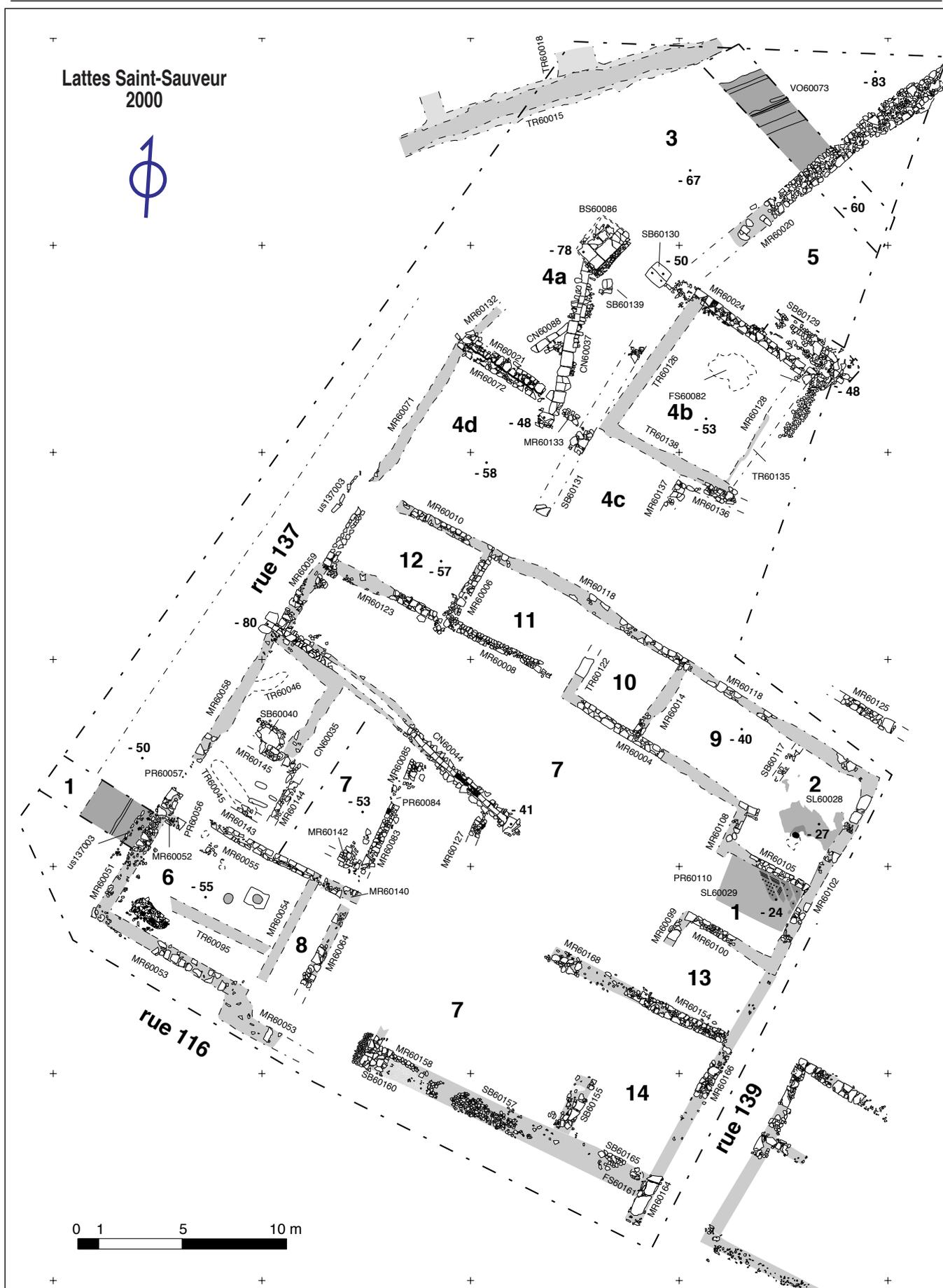


Fig. 2 : Plan général des zones 60 et 137, avec indication des secteurs et des vestiges dégagés.

délais impartis et adopte de ce fait un tracé plus irrégulier. La zone ainsi circonscrite (zones 60 et 137) couvre près de 1200 m².

Le temps consacré au nettoyage de cette surface a été important, d'autant que l'arasement des vestiges nuisait à une définition aisée des différentes unités stratigraphiques. Quelques sondages ponctuels ont toutefois pu être menés, permettant d'établir les premières bases d'une chrono-stratigraphie. Ces sondages concernent l'extrémité méridionale de la rue 137 (secteur 1) et, dans la zone 60, l'ensemble du secteur 6, le quart occidental du secteur 7 ainsi que les secteurs 3, 4 et 5.

Enfin, au mois d'avril 2000, un nettoyage complémentaire des structures a permis de fermer l'angle sud-est de la zone 60-sud. Ce travail a été réalisé lors d'un stage d'initiation à l'archéologie organisé avec le Collège des Aiguierelles à Montpellier, et a été supervisé par Michel Py, Stéphanie Raux et Gaël Piquès. Les relevés topographiques ont été menés à bien en août 2000 sous la conduite de Cédric Bonato.

Au bout du compte, cette recherche a abouti à l'élaboration d'un plan général, dont les diverses composantes restent toutefois difficiles à phaser faute d'une fouille conséquente en profondeur. C'est là une particularité qu'il faut garder à l'esprit pour comprendre le caractère encore provisoire des informations obtenues.

2.2. Les zones 60 et 137 (fig. 2)

Le nivellement NGF des zones ouvertes a été effectué à partir d'une borne fixe installée sur la berme nord, au droit de l'extrémité orientale de la tranchée TR60015. L'altitude de cette borne-relais a été établie en référence au point 0 général du site (3,92 m NGF) : elle se situe à 2,535 m NGF. Les cotes portées sur le plan de la zone doivent donc être soustraites de ce chiffre pour être converties en NGF.

A l'issue des nettoyages de surface, deux zones ont donc été définies : côté ouest, la zone 137 correspond à une rue qui démarre au contact de la rue 116 au sud-ouest puis se dirige vers le nord-est. Dans cette direction, une partie de cette rue a été intégrée à la zone 60 pour des raisons que nous expliciterons plus loin. La zone 60 occupe quant à elle l'angle est des rues 116 et 137. La lecture du plan suffit à elle seule à y individualiser deux parties dont l'organisation est très différente : au sud (ci-après zone 60-sud), plusieurs pièces (secteurs 1, 2, 6, 8 et 9 à 12) s'agencent autour d'un espace ouvert (secteur 7) ; au nord (ci-après zone 60-nord), les vestiges apparus en surface dessinent un plan plus complexe qui, pour l'heure, a été subdivisé en trois secteurs (secteurs 3 à 5).

Le décapage mécanique de cette partie du site (1998 et 1999) a concerné l'essentiel des terres remaniées par les labours modernes, sur une épaisseur moyenne comprise entre 0,40 et 0,60 m. La surface au contact de laquelle se sont interrompus les terrassements correspond donc, en majeure partie, à la base des défonçages agricoles. C'est particulièrement le cas dans la zone 60-sud, comme en témoignent les nombreux sillons de charruage observés au moment du nettoyage.

Les cotes d'altitude prises en surface indiquent une pente assez nette de l'est vers l'ouest (0,8% environ) : le manque d'informations chrono-stratigraphiques interdit pour le moment d'assurer que cette légère déclivité est déjà marquée dans la topographie antique. Un autre pendage du sud-ouest vers le nord-est paraît également affecter l'angle nord-est de la zone 60 (secteurs 4 et 3) : celui-ci, par contre, semble bien lié à la topographie d'origine.

Le fort arasement des constructions reconnues en surface, leurs cotes d'apparition différentes, ainsi que le caractère très ponctuel des sondages ouverts ne facilitent pas l'interprétation globale. Plusieurs observations indiquent toutefois que le plan relevé ne correspond pas à un ensemble de vestiges synchrones (*cf. infra*). C'est également dans ce sens que va l'analyse des mobiliers recueillis, après sélection, à l'occasion des nettoyages préalables [60001].

Us 60001 :

– *Inventaire du mobilier* : • céramique : 1 timbre sur bord de a-tar Pascual 1 ; 1 trou de réparation sur bord de mort-c ; 3 timbres sur sig-sg ;
• terre : 1 fr. de lampe à huile ; 1 bord de four-dolium ; 1 fr. d'enduit peint ;
– *Comptage des céramiques* : camp-a (62/49) ; camp-b (2/2) ; der-c (9/3) ; celtique (1/1) ; cot-cat (11/7) ; par-fin (8/3) ; sig-it (3/2) ; sig-sg (69/35) ; roses (2/2) ; pâte-cl. (41/12) ; com-itagr (1/1) ; r-pomp (2/2) ; cl-eng (1/1) ; fumigée (48/44) ; p-chaux (54/38) ; sabl-o (2/2) ; sabl-r (2/2) ; kaol (8/2) ; mort-i (3/2) ; mort-cal (8/8) ; a-etr (1/1) ; a-mas (1/1) ; a-ital (16/11) ; a-gau (5/5) ; a-bet (7/4) ; a-tar (3/2) ; a-afr (2/1) ; a-autres (1/1) ; CNT-Lor (37/30) ; Total : 410/274

– *Typologie des céramiques* : Roses : bol ROSES 27 (1b) ; campanienne A : plat à poisson CAMP-A 23 (1f) ; bol CAMP-A 27a-b (4b) ; coupe CAMP-A 27Ba (7b) ; coupe CAMP-A 27Bb (4b) ; bol CAMP-A 27c (5b) ; bol CAMP-A 31a (1b) ; bol CAMP-A 31b (5b) ; coupe CAMP-A 33b (6b) ; assiette CAMP-A 36 (6b) ; plat CAMP-A 55 (1b) ; autre CAMP-A ind. (7b, 10f) ; décor CAMP-A palmette (4f) ; campanienne B : coupelle CAMP-B 1 (1b) ; assiette CAMP-B 5 (1b) ; dérivée de C : autre DER-C ind. (3f) ; assiette DER-C 5 (2b) ; celtique : coupe CELT 10 (1b) ; côte catalane : gobelet COT-CAT Gb0 (6b, 1f, 2a, 1t) ; paroi fine : gobelet PAR-FIN 3.1 (1b) ; gobelet à anses PAR-FIN 4 (1b) ; autre PAR-FIN ind. (4f, 1a) ; sigillée italique : plat SIG-IT 11.1 (1b) ; autre SIG-IT ind. (1f) ; assiette SIG-IT 19.1 (1b) ; calice SIG-IT R9.2 (1b) ; sigillée sud-gauloise : assiette SIG-SG Dr15a1 (4b) ; plat SIG-SG Dr15a2 (1b) ; assiette SIG-SG Dr18a (6b) ; coupelle SIG-SG Dr24/25a (2b) ; coupelle SIG-SG Dr27a (4b) ; coupe SIG-SG Dr29b (3b) ; coupe SIG-SG Dr30a (1b) ; bol SIG-SG Dr33a1 (1b) ; assiette SIG-SG Ri1 (1b) ; coupelle SIG-SG Ri8a (3b) ; coupe SIG-SG Ri12 (1b) ; coupelle SIG-SG VeA1 (1b) ; autre SIG-SG ind. (11f, 12d) ; assiette SIG-SG ind. (3f) ; claire récente : cruche CL-REC 1 (7b) ; cruche CL-REC 2 (1b) ; cruche CL-REC 3 (1b) ; coupe CL-REC 13a (1b) ; couvercle CL-REC 15b (1b) ; couvercle CL-REC 15e (1b) ; autre CL-REC ind. (14f, 15a) ; commune italique : couvercle COM-IT 7b (1b) ; claire engobée : bol CL-ENG B2b (2b) ; autre CL-ENG ind. (1f) ; fumigée : urne FUMIGEE A1a

(15b); urne FUMIGEE A10 (12b); jatte FUMIGEE B5 (2b); coupe FUMIGEE B14 (6b); couvercle FUMIGEE E2 (3b); urne FUMIGEE A11 (4b); couvercle FUMIGEE ind. (1f); points de chaux: urne P-CHAUX A1 (3b); urne P-CHAUX A2 (1b); urne P-CHAUX A10 (24b); urne P-CHAUX A11 (1b); jatte P-CHAUX B5 (2b); coupe P-CHAUX C1 (1b); couvercle P-CHAUX E2 (3b); couvercle P-CHAUX E3 (1b); autre P-CHAUX ind. (8f, 2a); couvercle P-CHAUX ind. (4f); sableuse oxydante: urne SABL-OR A1 (1b); autre SABL-OR ind. (1a); sableuse réductrice: urne SABL-OR A10 (1b); marmite SABL-OR B1 (1b); kaolinitique: cruche KAOL F1 (2b); autre KAOL ind. (1f, 4a); mortier italique: mortier COM-IT ind. (1b, 1f); mortier calcaire: mortier CL-REC 18b (3b); mortier CL-REC 19a (1b); mortier CL-REC 20 (1b); mortier CL-REC 21c (1b); mortier CL-REC ind. (2b); amphore étrusque: amphore A-ETR ind. (1a); amphore massaliète: amphore A-MAS ind. (1a); amphore gréco-italique: bord A-GR-ITA bd3 (1b); amphore italique: bord A-ITA Dr1A-bd1 (3b); bord A-ITA Dr1A-bd2 (3b); bord A-ITA Dr1A-bd3 (1b); amphore A-ITA ind. (1f, 3a); amph.gauloise: amphore A-GAUL 3 (1b); amphore A-GAUL 4 (2b); amphore A-GAUL 7 (1b); amphore de Bétique: amphore A-BET Dr7-11 (2b); amphore A-BET Ha70 (1b, 1f); amphore A-BET ind. (1f, 1a); amphore tاراonnaise: amphore A-TAR Pa1 (2b); amphore A-TAR ind. (1a); amphore africaine: amphore A-AFR TrA (1b); céram. non tournée: coupe CNT-LOR C1 (1b); coupe CNT-LOR C2 (2b); jatte CNT-LOR J1a (1b); jatte CNT-LOR J1c (1b); jatte CNT-LOR J1e (1b); urne CNT-LOR U5 (6b); urne CNT-LOR U7 (14b); couvercle CNT-LOR V1b (1b); couvercle CNT-LOR V2a (2b); urne CNT-LOR ind. (2d); autre CNT-LOR ind. (5f).

Ce lot de mobilier céramique est d'une grande diversité et donne une image, certes approximative, mais intéressante de l'occupation de la zone. On y relève tout d'abord un lot important de matériel qu'on peut dater du IIe s. av. n. è. et, plus probablement, de la fin de cette période en raison de la quasi absence de tessons d'amphore massaliète (celle-ci représente encore plus de 30% des formes d'amphores au milieu du IIe s. av. n. è.). L'autre élément à prendre en compte, c'est la variété des formes de campanienne A, plutôt caractéristiques de la période classique de cette catégorie, sans qu'on puisse dire que les palmettes ou les rosettes sur coupes et assiettes soient très fréquentes. C'est pourquoi, nous proposons que, dans l'ensemble de cette zone, le mobilier de surface ait un *terminus post quem* fixé vers 125 av. n. è.

D'un autre côté, le *terminus ante quem* semble être relativement clair. Aucun fragment de claire A ou de céramique africaine de cuisine n'est attesté ; par ailleurs, on peut affirmer avec certitude qu'il n'existe aucun élément de sigillée sud-gauloise de type Drag. 37, à l'exception d'un possible fragment de décor. Ces indices suggèrent que l'occupation de cette zone ne franchit pas le troisième quart du Ier s. ap. J.-C.

3. Les rues 116 et 137

3.1. La rue 116

Cette artère principale des quartiers méridionaux de l'agglomération suit une orientation est-ouest entre un autre axe majeur (rue 100) et les îlots 38 à 40 situés en bordure occidentale des terrains appartenant à l'État (fig. 1, 2). Cette voie, bien visible en surface grâce à un empierrement caractéristique de galets, n'a fait l'objet d'aucune intervention particulière dans le cadre de la campagne de fouille dont il est question ici. Seule une portion de mur bordier a été dégagée, et rattachée à la zone 60 où elle constitue la limite méridionale de la pièce 6 [MR60053]. Après un parcours rectiligne, ce mur, large en moyenne de 0,60 m dans sa partie visible [60053], dessine une chicane au droit du secteur 8. Le comblement de sa tranchée d'épierrement [60080], partiellement fouillé, a livré un petit lot de mobilier peu caractéristique.

Us 60080 :

- Inventaire du mobilier: • faune: 2 os;
- Comptage des céramiques: camp-a (1/1); par-fin (1/1); pâte-cl. (1/1); p-chaux (1/1); fumigée (4/1); a-ital (3/1); a-mi (2/1); a-bet (2/1); Total: 15/8
- Typologie des céramiques: paroi fine: autre PAR-FIN ind. (1f); points de chaux: coupe P-CHAUX C1 (1b); amphore italique: amphore A-ITA ind. (1f);

3.2. La rue 137

3.2.1. La partie sud de la rue 137

Greffée à l'artère principale 116, avec laquelle elle forme un angle presque droit (85°), la rue 137 adopte d'abord un tracé rectiligne, sud-ouest/nord-est, sur environ 33 m de long jusqu'à l'aplomb du mur MR60021 (pour la composition des Faits, se reporter au tableau de la figure 17). Dans cette portion, elle est limitée à l'ouest par un long mur, non dégagé, mais dont l'existence est assurée par son affleurement ponctuel en surface (fig. 2, ligne pointillée). Du côté est, un autre mur de façade, large en moyenne de 0,45/0,50 m, est composé de tronçons distincts, pour partie épierrés et interrompus par quelques ouvertures. Les éléments qui constituent cette rive orientale de la rue ont, pour l'heure, été numérotés au sein de la zone 60. Il s'agit, du sud vers le nord, de : MR60051 ; PR60057 (ouverture large d'environ 1,83 m donnant accès à l'espace 7) ; MR60058 ; débouché dans la rue de l'égoût secondaire CN60044 ; MR60059 ; MR60071 (avec un hiatus de 1,40 m pouvant correspondre à une porte).

La chaussée, ainsi délimitée de part et d'autre, mesure environ 3 m de large. En surface, elle est dotée d'un empierrement de galets et graviers rougeâtres, caractéristique des rues de Lattes. Un sondage de 2 x 5 mètres



Fig. 3 : Vue du sondage établi dans la rue 137 (secteur 1) : empiérement 137003 et alignement de pierres 137004.

- *Typologie des céramiques*: claire récente: autre CL-REC ind. (1f); kaolinitique: cruche KAOL F1 (1b);

Us 137005 :

- *Inventaire du mobilier*: faune: 5 os.

- *Comptage des céramiques*: p-chaux (1/1); fumigée (3/1); kaol (2/1); a-ital (1/1); Total: 7/4.

- *Typologie des céramiques*: fumigée: autre FUMIGEE ind. (1a); points de chaux: urne P-CHAUX A1 (1b); kaolinitique: cruche KAOL F1 (1b).

Bien que peu fourni, ce lot de mobilier céramique paraît assez homogène et s'inscrit dans le courant de la première moitié du Ier s. de n. è., plutôt même le premier quart. Il montre que, dans les années +1/+25, cette portion de rue est toujours entretenue.

3.2.2. La portion nord de la rue 137

Après un parcours rectiligne d'environ 33 m, la rue suit un tracé plus difficile à restituer : son empiérement de galets supérieur ainsi que ses murs de rive disparaissent en effet à peu près au droit de l'ensemble constitué par deux égouts secondaires qui convergent vers un petit bassin [CN60037, CN60088 et BS60086] (fig. 2). Dans son état le plus récent, il est évident que la rue oblique alors davantage vers le nord-est, entre la tranchée TR60015 et le mur MR60020. Cependant, les éléments qui en témoignent ont été rassemblés dans la zone 60-nord et ne peuvent être dissociés d'autres vestiges connexes (cf. *infra*, 5., zone 60-nord).

4. La zone 60-sud

La zone 60-sud s'inscrit à l'angle des rues 116 et 137 qui définissent ainsi les limites occidentale et méridionale de l'îlot (fig. 2, 4). Au nord, elle est fermée par un long mur de façade [MR60010 = MR60118] qui la sépare de la zone 60-nord. Vers l'est, enfin, son développement est incomplet, sauf dans l'angle nord-est (secteurs 1 et 2). Elle couvre environ 660 m².

Si l'on exclut toute considération chrono-stratigraphique, la lecture du plan suggère qu'on est ici face à une

environ (secteur 1), perpendiculaire à l'axe de circulation et localisé au droit du secteur 6 de la zone 60, a permis d'en amorcer la fouille (fig. 3). Celle-ci a été interrompue sur un état de fonctionnement caractérisé par des éléments distincts mais synchrones. Côté est, un espace large d'environ 0,50 m est ménagé entre le mur riverain [MR60051] et un alignement de pierres disposées de chant [137004]. Le fait qu'un dispositif similaire soit visible en surface plus au nord, le long du mur MR60071, incite à le restituer sur la totalité des 33 m que comptent cette portion de la rue : il s'agit probablement d'un espace étroit réservé aux piétons. Son sol, fait de galets et de graviers, s'inscrit dans la continuité de celui destiné aux véhicules [137003]. La circulation de ceux-ci est assurée d'une part par la largeur de la chaussée — 2,50 m si l'on excepte le « trottoir » — et d'autre part par une trace nette d'ornière. Côté ouest, l'empierrement s'interrompt au contact d'une couche de limon brun-jaune qui masque sans doute la tranchée d'épiérement du mur de rive. Les couches supérieures correspondent à un remblai de nivellement [137002, 137005], destiné à rectifier les inégalités et, sans doute, à supporter un nouvel empierrement. Un autre numéro [137001] a été attribué au nettoyage de surface. Ces unités stratigraphiques ont livré un peu de mobilier :

Us 137001 :

- *Inventaire du mobilier* : céramique: 1 timbre sur sig-sg Dr. 27.

- *Comptage des céramiques*: sig-sg (1/1); cl.-eng (1/1); fumigée (6/1); mort-i (1/1); pâte-cl. (3/1); a-bet (1/1); a-ital (3/1); Total: 16/7.

- *Typologie des céramiques*: sigillée sud-gauloise: coupelle SIG-SG Dr27c (1compl.); fumigée: couvercle FUMIGEE ind. (1f); mortier italique: mortier COM-IT ind. (1f).

Us 137002 :

- *Inventaire du mobilier*: faune: 6 os; 2 coquillages.

- *Comptage des céramiques*: sig-sg (2/1); pâte-cl. (3/1); kaol (1/1); p-chaux (2/1); fumigée (2/1); a-tar (1/1); Total: 11/6.

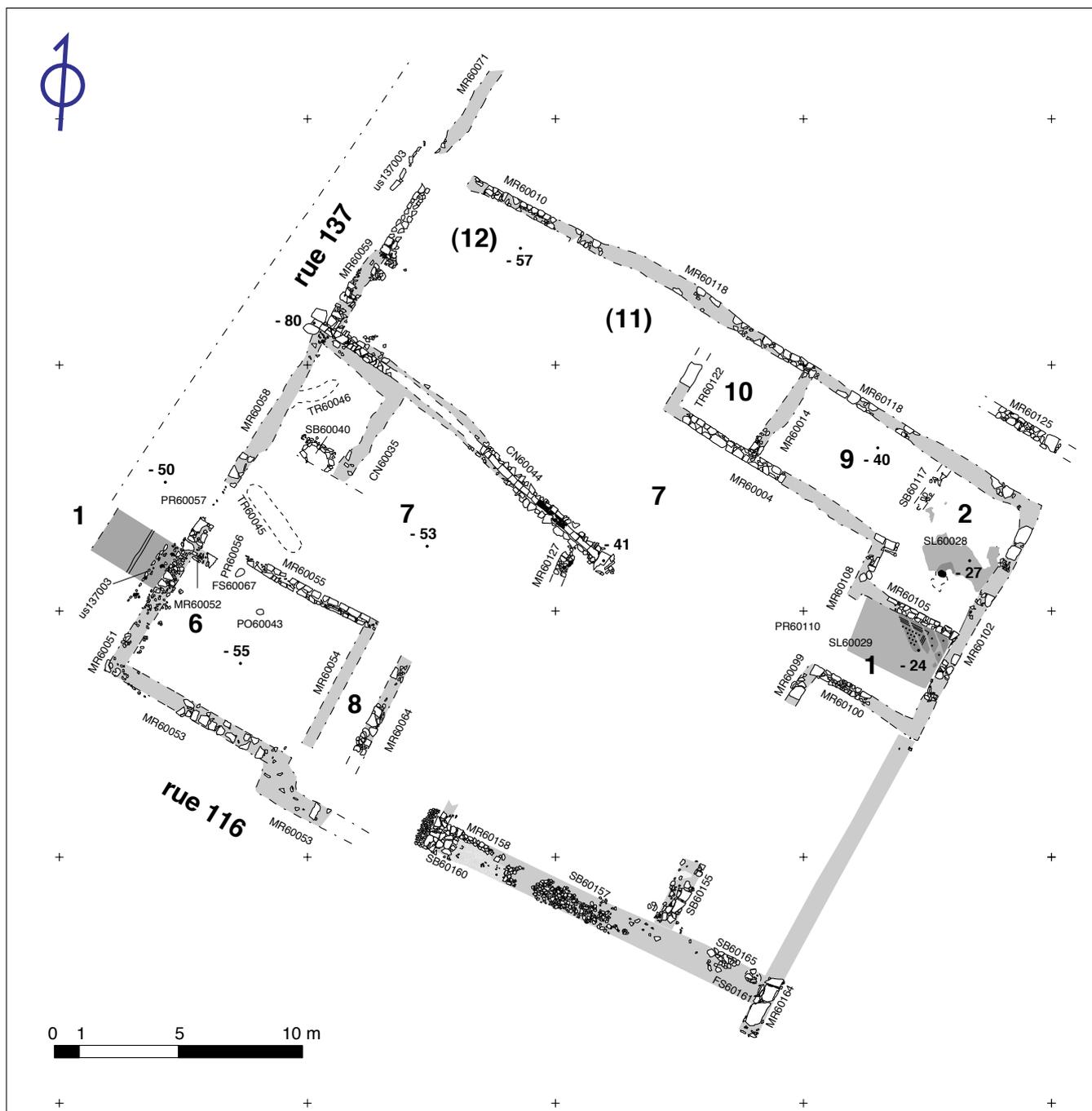


Fig. 4 : Plan général de la zone 60-sud (maison à cour centrale).

vaste maison où des pièces (secteurs 1, 2, 6, 7 et 9 à 12) se distribuent autour d'une cour centrale (secteur 7). Cette vision simpliste résiste en partie à une analyse plus précise des données disponibles, tout au moins pour l'état le plus récent. Mais ces mêmes données paraissent également témoigner d'une évolution complexe, dont les grandes lignes ne peuvent être qu'esquissées et devront, bien entendu, être confirmées par la suite. On rappellera en effet que la fouille n'a porté, et encore sur une faible profondeur, que sur la pièce 6 et la partie sud-ouest du secteur 7.

4.1. Une maison à cour centrale

L'examen des murs visibles en surface (chaînage, appui, différences de construction, etc.) incite à réunir dans un état récent les espaces suivants, ainsi que les murs qui les définissent : les pièces 1, 2, 9, 10 et 6 ; l'espace allongé 8 et l'espace ouvert 7 (fig. 2 et fig. 4). Les murs incomplètement dégagés du quart sud-ouest du secteur 7 appartiennent indubitablement à un état antérieur (cf. *infra* 4.2.) : avant la fouille, il n'étaient en effet pas visibles. Il en

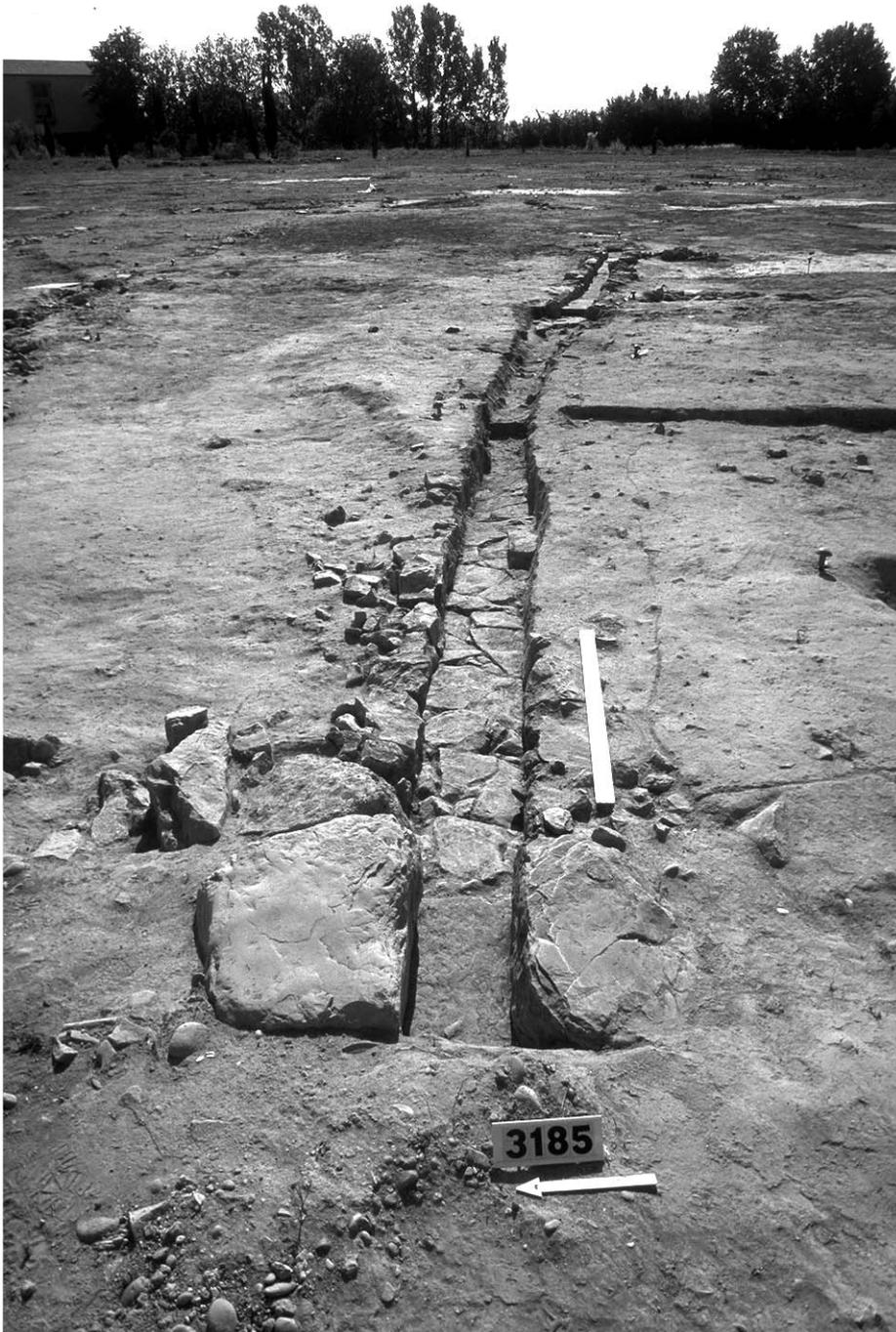


Fig. 5 : Vue générale, prise de l'ouest, de l'égout secondaire CN60044 (secteur 7).

est de même, au nord-est, des secteurs 11 et 12 ; l'espace qu'ils occupent devant être rattaché à la cour 7. Un argument principal va dans ce sens : le décalage entre les murs MR60123/MR60008 (d'ailleurs plus arasés) et le mur MR60004 ainsi que leurs modes de construction différents (plus fruste pour les premiers que pour l'autre). Cette présentation rapide nous laisse donc l'image d'une cour centrale (secteur 7) autour de laquelle s'agencent une pièce à l'angle sud-ouest (sect. 6), une aile composée de 3 pièces à l'est-nord-est (sect. 2, 9, 10) et, enfin, le début d'une autre aile au sud-est (sect. 1).

4.1.1. La cour 7

Dégagé sur 220 m², cet espace se développe sur 22 à 23 m de long dans le sens est-ouest. Sa largeur est plus importante à l'ouest (17,40 m env.) qu'à l'est où elle se réduit au niveau des pièces 9 et 10. Un accès probable [PR60057] depuis la rue 137 peut être restitué entre les piédroits des murs MR60051 et MR60058. Un autre pourrait exister plus au nord-est au niveau d'un hiatus dans le mur MR60071.

• Le remblai 60048

En surface, la moitié ouest est occupée par un remblai [60048], qui n'a été fouillé que partiellement dans l'angle sud-ouest et au niveau des murs MR60083, MR60085,

MR60140 et MR60142. Ce remblai de limon brun à jaune clair sableux paraît bien associé à l'aménagement de l'espace (nivellement) : il supporte en effet plusieurs constructions liées à l'état le plus récent reconnu et recouvre un état antérieur qui se caractérise par une organisation générale très différente (*cf. infra* 4.2.). Vers l'est, peu avant le départ de l'égout secondaire CN60044, ce remblai disparaît laissant place à des couches antérieures qui n'ont pas été fouillées. Les travaux agricoles modernes ont provoqué la disparition du sol de fonctionnement qui devait exister sur ce remblai.

Us 60048 :

- *Inventaire du mobilier* : • faune: 27 os; 21 coquillages; • terre: 1 fr. de lampe à huile.
- *Comptage des céramiques*: camp-a (2/1); sig-sg (2/1); kaol (2/1); pâte-cl. (10/2); fumigée (18/2); p-chaux (12/1); a-ital (8/1); a-mas (6/1); a-gau (1/1); a-bet (4/1); dolium (1/1); Total: 66/13.
- *Typologie des céramiques*: campanienne A: coupe CAMP-A 33b (1b); sigillée sud-gauloise: bol SIG-SG Dr33a1 (1b); claire récente: autre CL-REC ind. (2f, 2a); fumigée: urne FUMIGEE A1a (1b); coupe FUMIGEE C1 (1b); autre FUMIGEE ind. (2f); points de chaux: autre P-

CHAUX ind. (1f); amph.gauloise: amphore A-GAUL ind. (1f); amphore de Bétique: amphore A-BET ind. (1a).

Si l'on s'en tient aux éléments les plus récents de ce lot de mobilier, le remblai 60048 ne peut guère être antérieur au début de notre ère.

Plus à l'ouest, un reliquat de terre de labour [60074], épargné par le décapage mécanique, formait une butte d'environ 5 m² immédiatement au sud du mur MR60004. Il a été enlevé au pic.

Us 60074 :

– *Comptage des céramiques* : sig-sg (1/1); camp-b (1/1); camp-a (11/2); cot-cat (2/1); a-mas (1/1); a-ital (7/1); a-bet (1/1); a-gau (1/1); CNT-Lor (4/1); dolium (1/1); Total: 30/11

– *Typologie des céramiques* :campanienne A: bol CAMP-A 27a-b (1b); coupe CAMP-A 33b (1b); autre CAMP-A ind. (1f); campanienne B: autre CAMP-B ind. (1f); sigillée sud-gauloise: autre SIG-SG ind. (1f); cér. non tournée: urne CNT-LOR U7 (1b); urne CNT-LOR ind. (1d); autre CNT-LOR ind. (1f).

• *Les aménagements reconnus dans la cour*

Plusieurs constructions sont implantées dans ce remblai de nivellement : elles sont déconnectées de la stratigraphie contemporaine et postérieure et il est donc impossible d'assurer leur synchronie.

L'élément le plus remarquable est un égout secondaire [CN60044] qui traverse en partie le secteur du sud-ouest vers le nord-est, occupant une position médiane entre le mur MR60055 de la pièce 6 et le mur de façade septentrional MR60010/MR60125 (9 m d'axe en axes environ). Il a été dégagé sur sa longueur totale, soit 15,50 m (fig. 5).

La couverture et le sommet des parements de ce petit égout secondaire ont disparu, arasés par les labours modernes. Il démarre, au sud-est, à l'aplomb d'une construction de forme semi-circulaire [60098], non encore fouillée (diamètre maximum extérieur de 1 m dans le sens nord-sud). Sa limite extérieure est constituée de moellons de calcaire dur et d'une dalle de calcaire gréseux, disposés de chant et renforcés, à l'extérieur, par un blocage de cailloux de calcaire installé en fosse. L'intérieur de la structure est comblée par du limon (non fouillé) et une grande dalle de calcaire gréseux posée à plat recouvre en partie ce comblement. Il pourrait s'agir de la base d'un bassin ou d'une fontaine.

L'égout secondaire dispose de parements à parois verticales dont seules les faces internes présentent un équarissage soigné [60044]. Les moellons sont disposés en boutisse, panneresse et de chant. La largeur du canal est irrégulière et varie entre 0,26 et 0,35 m, avec une forte moyenne autour de 0,26/0,28 m. Au débouché dans la rue 137, la façade [MR60058/MR60059] est percée d'une ouverture marqué par deux blocs de calcaire dur. Le fond est ici 0,25 m plus bas que le sommet de la rue.

Deux états peuvent être distingués, marqués par deux dallages de fond distincts. Le plus ancien [60079] est constitué de dalles de calcaire dur de dimensions diverses et de disposition irrégulière, qui passent sous les parements latéraux. Il n'est visible qu'à l'extrémité nord-ouest sur environ 4 m de long et au sud-est sous le dallage postérieur. Il est par contre épierré dans toute la partie centrale du caniveau. Une réfection [60097], uniquement conservée au sud-est, sur environ 6,50 m de long, est marquée par des dalles de calcaire gréseux de deux modules moyens: 60 x 22 cm et 30 x 25 cm. Une partie de ce fond a subi une réparation ultérieure qui occupe l'emplacement d'une grande dalle : tessons d'amphore posés à plat, face convexe vers le haut, liés à la terre. Ce dallage s'insère exactement entre les deux parements verticaux.

Un épierrement [60080], non encore fouillé, concerne à la fois les parements et les deux fonds successifs, sur environ 5 mètres de long dans la partie centrale du caniveau.

Le comblement compris entre les deux parements [60075] est constitué de limon argileux auquel sont mêlés des charbons de bois en abondance, des nodules d'argile crue et de chaux. Ce comblement n'est pas caractéristique d'une phase d'utilisation de l'égout mais résulte davantage de son abandon. On note que la base de cette couche est plus argileuse (environ 1 cm de puissance) au contact direct du fond dallé : peut-être s'agit-il d'un résidu de comblement hydraulique. Ce comblement est, en outre, dans la partie centrale de l'égout et sur environ 4 mètres de longueur, fortement perturbé par la récupération des parements et des dalles de fond. Son épaisseur varie entre 10 et 30 cm.

A cet égout médian se connecte un autre égout secondaire [CN60035], lui-même associé à une construction oblongue [SB60040].

Cet égout est presque totalement épierré. Il n'est plus matérialisé que par une tranchée de forme irrégulière, large de 0,45 à 0,70 m et reconnue sur 4 m de long (prof. : 15 cm en moyenne), dont les parois sont quasi-verticales et le fond plat [60047]. On note quelques moellons de calcaire dur encore en place, disposés de chant le long des parois. Son comblement [60035] est fait de limon brun foncé argileux compact, contenant en abondance cailloux et éclats de calcaire dur, calcite pulvérulente et nodules d'argile crue (des charbons de bois fondus en moindre fréquence y ont également été notés).

Ce petit égout débute au droit d'une construction de forme ovale [SB60040] dont la bordure est constituée

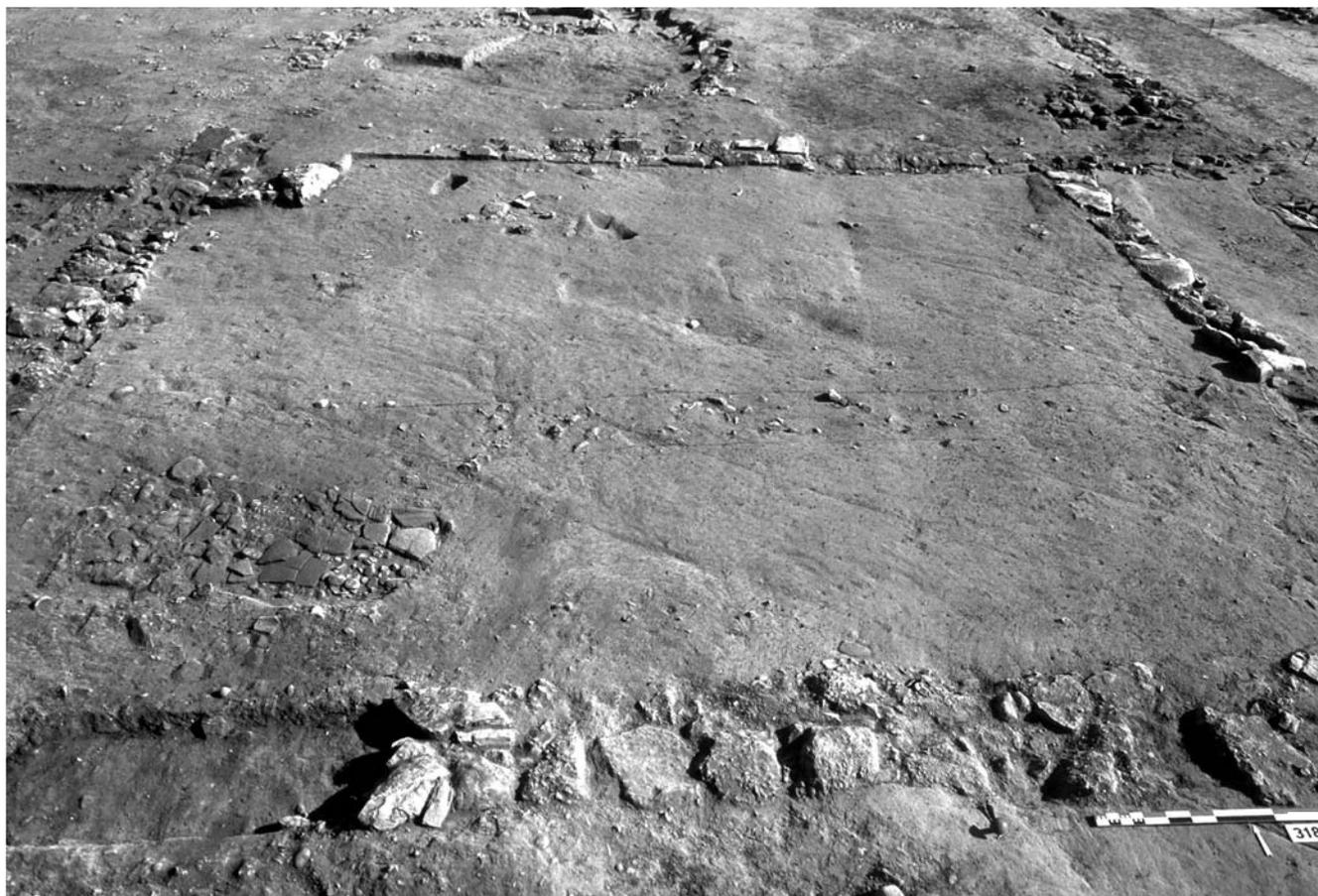


Fig. 6 : Vue générale, prise du sud, de la pièce 6 en fin de fouille.

d'un alignement de moellons disposés de chant, sur une seule rangée (largeur: 15 cm) [60040]. La construction est renforcée en périphérie extérieure nord par un blocage de cailloux de calcaire. Côté sud-est, un orifice d'environ 10 cm de large est ménagé entre deux moellons et pourrait correspondre au passage d'un système d'alimentation en eau. Il n'y pas de fond construit. A l'intérieur de la construction SB60040, un remblai constitué de limon sableux brun clair, stérile en artefacts mis à part quelques fragments de tuile, est lié à l'abandon [60076]. Il repose sur un niveau compact de limon et d'argile mêlés, de couleur jaune (aspect marbré) qui n'a été ni numéroté ni fouillé : l'unique assise conservée est fondée sur cette couche.

Au contact de CN60044, presque à son extrémité occidentale, un court tronçon de mur [MR60127], large de 0,50 m, est conservé sur plusieurs assises ; son prolongement vers le sud se distingue sous la forme de quelques moellons affleurants. Les rapports entre les deux constructions doivent être encore examinés (recoupement ou appui).

Enfin, deux tranchées perpendiculaires, mais non reliées, pourraient participer d'un aménagement plus tardif si l'on s'en tient à leur arasement plus important [TR60045, TR60046]. Ces deux tranchées, dont l'orientation est discordante par rapport à celles des constructions environnantes, restent d'interprétation difficile : tranchées d'épierrement ?, de plantation ?

La première [TR60045], orientée nord-ouest/sud-est (longueur conservée : 330 cm ; largeur moyenne : 70 cm ; prof. max : 12 cm), est caractérisée par des parois verticales et un fond plat [60045]. La seconde, orientée nord-est/sud-ouest (longueur conservée : 200 cm ; largeur moyenne : 50 cm ; prof. max : 20 cm), est de morphologie similaire [60046]. Elles sont comblées par une couche de texture très hétérogène, de couleur dominante brune : limon mêlé à du cailloutis rouge et à des charbons de bois [60033 et 60034].

L'absence de sol de fonctionnement nuit bien entendu à l'interprétation d'ensemble. La vaste emprise qu'occupe cet espace, l'absence de subdivisions internes, la présence de deux égouts secondaires en liaison avec de possibles aménagements hydrauliques (bassins, fontaine ?) vont toutefois dans le sens d'un espace ouvert, qu'on qualifiera de cour au sens neutre du terme.

4.1.2. La pièce 6

Située à l'angle des rues 116 et 137, cette vaste pièce couvre environ 45,60 m² (6 x 7,60 m) (fig. 6). Elle est limi-

tée par les murs de façade MR60051 et MR60053, et par les murs MR60054 et MR60055. Une porte [PR60056] peut être restituée au niveau du piédroit nord-ouest du mur MR60055, en possible liaison directe avec un accès sur la rue 137 [PR60057].

• *Le remblai 60031 et les aménagements tardifs*

En surface, l'ensemble de la pièce était couverte par un remblai de faible épaisseur (1 à 5 cm), dont le sommet a été écrêté par les labours modernes (limon sableux mêlé d'adobes fondues).

Us 60031 :

– *Inventaire du mobilier* : • faune : 96 os ; 4 coquillages ; • terre : 3 rondelles en a-ita.

– *Comptage des céramiques* : camp-a (15/5) ; cot-cat (7/2) ; camp-c (1/1) ; pâte-cl. (10/1) ; a-ital (46/1) ; a-mas (5/1) ; a-afr (1/1) ; CNT-Lor (25/4) ; dolium (1/1) ; Total : 111/17.

– *Typologie des céramiques* : campanienne A : coupe CAMP-A 27Ba (1b) ; bol CAMP-A 27c (2b) ; coupe CAMP-A 33b (1b) ; assiette CAMP-A 36 (1b) ; côte catalane : gobelet COT-CAT Gb0 (1b, 2f) ; amphore massaliète : amphore A-MAS ind. (1b) ; amphore italique : bord A-ITA Dr1A-bd1 (1b) ; amphore A-ITA ind. (1f, 1a) ; cér. non tournée : urne CNT-LOR U5 (4b) ; autre CNT-LOR ind. (1f).

Ce mobilier peut être daté des années -100/-75. Bien que situé à une altitude voisine du remblai 60048 de la cour 7, ce niveau est donc bien antérieur.

Trois éléments seulement peuvent être mis en relation avec cette couche et la stratigraphie supérieure, disparue. Il s'agit, dans l'angle nord-ouest, d'un court tronçon de mur [MR60052], d'une longueur totale de 0,87 m, qui prend appui contre MR60051 et s'interrompt au sud-est en piédroit. Large de 0,52 m, ce mur est bâti en moellons, auxquels s'ajoute un bloc, disposés de chant et liés à la terre. Il repose sur la sédimentation de sol 60041, sous-jacente au remblai [60031]. Non loin de l'extrémité nord-est du mur MR60055, une petite fosse [FS60067] de forme ovale peu régulière (L : 40 cm, l : 18 à 23 cm, p. 9 cm) présente un fond plat et des parois quasi-verticales [60067]. Son comblement est constitué de limon sableux très meuble et homogène [60066]. On y note la présence d'une petite pierre de calcaire (8 cm de long) posée à plat sur le fond. Cette fosse avait été initialement raccordée à l'état antérieur, mais le peu de mobilier qu'elle contient est postérieur.

Us 60066 :

– *Comptage des céramiques* : pâte-cl. (2/1) ; fumigée (1/1) ; a-bet (1/1) ; Total : 4/3

Cette fosse pourrait correspondre à l'emplacement d'un vase semi-enterré ou à celui d'un poteau qui, avec le mur MR60052, définirait une porte large d'environ 1,10 m et décalée par rapport à l'antérieure (c'est à dire l'accès PR60056).

Dans la moitié nord de la pièce, enfin, un trou de poteau [PO60043] se distingue sous la forme d'un creusement de forme ovale irrégulière [60043].

Le fond est en cuvette prononcée et les parois quasi-verticales. La fosse contenait encore un moellon de calage du poteau en place, en calcaire dur (20x15x10 cm), disposé de chant contre la paroi sud [60060]. Un autre moellon de même nature, plus petit est situé à proximité vers le nord-ouest, sans doute déplacé par les charruages modernes. Son comblement [60042] est fait de limon sableux brun foncé très meuble et homogène, stérile en artefacts.

• *La sédimentation de sol 60041 et les aménagements contemporains*

Sous le remblai 60031, la fouille menée en 1999 s'est interrompue au contact du sommet d'une sédimentation de sol (fig. 6). Il s'agit d'un niveau de terre battue très propre (présence rare de déchets et de tessons posés à plat), caractérisé par la présence de plusieurs aménagements domestiques.

A l'est, le long du parement interne du mur MR60054, on a pu noter la présence d'une bande d'environ 20 cm de large, constituée de limon jaune très compact (non numérotée) et dont la fonction n'a pas été déterminée (sol d'origine ?). C'est également à ce niveau qu'apparaît le sommet de la tranchée TR60095, que nous rattachons à un état plus ancien (*cf. infra*, 4.2.).

Au sud-est, en position non centrale, une plaque-foyer [FY60049] est construite en limon brun moyen mêlé à une fraction importante d'argile jaune compacte [60050]. De forme rectangulaire (100 x 80 cm), cette plaque est plane mais s'inscrit légèrement en relief par rapport au niveau de la surface d'occupation 60041. Elle trouve sans doute son origine sur le sol inférieur et présente, en son centre, une trace circulaire rubéfiée [60049]. Celle-ci, d'un diamètre de 40 à 45 cm, est davantage rubéfiée en périphérie qu'au centre. Elle doit sans guère de doute être mise en relation avec un brasero mobile. Une autre trace circulaire beaucoup moins visible est située à proximité, immédiatement à l'ouest. De mêmes dimensions, elle résulte sans doute d'un déplacement ponctuel du brasero.

A proximité du piédroit du mur MR60055, une concentration de quelques moellons et cailloux de calcaire dur équarris et disposés à plat forme une sorte de socle circulaire ayant pu soutenir un vase ou encore un pilier [SB60078].

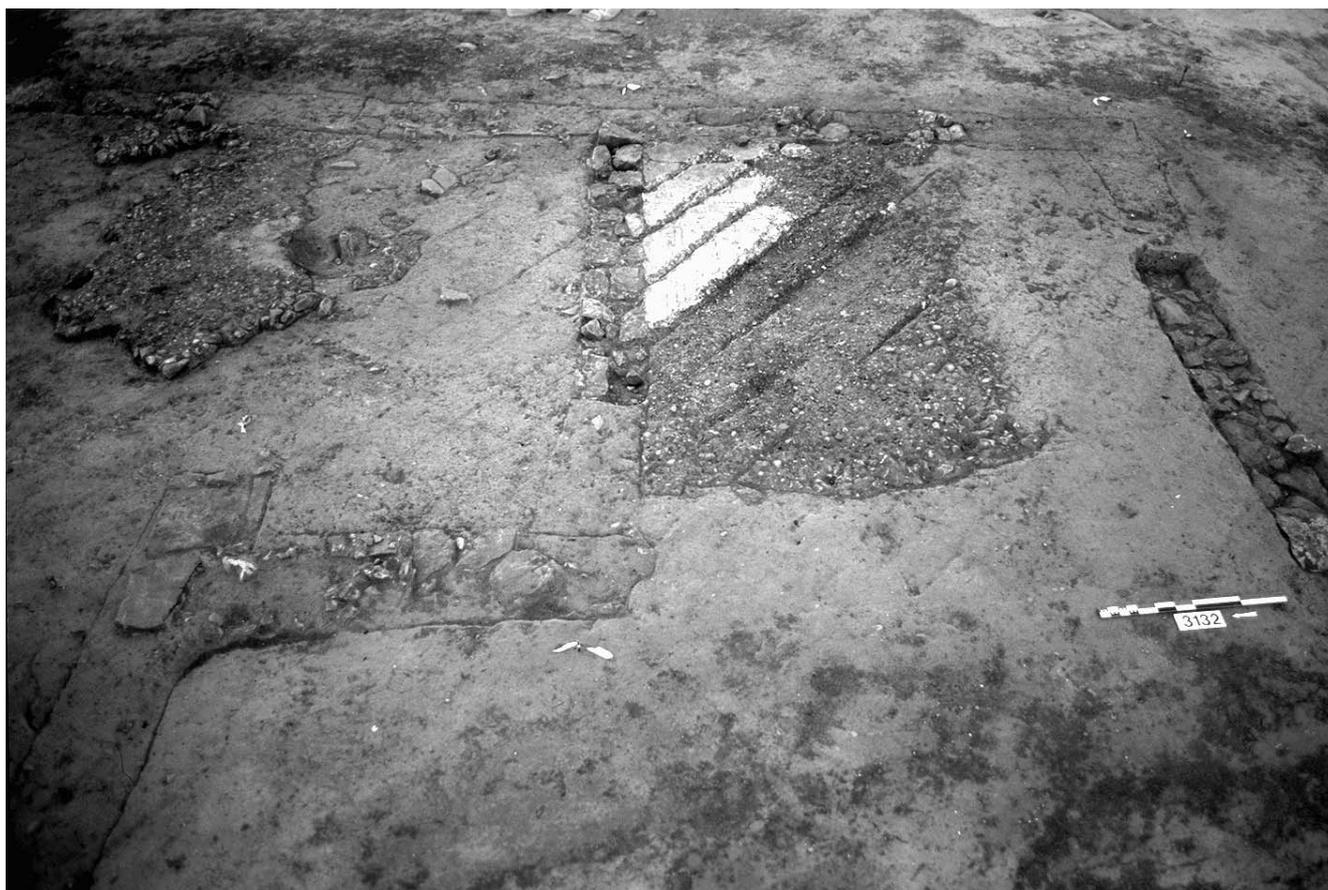


Fig. 7 : Vue générale des pièces 1 et 2 prise de l'ouest.

Dans l'angle sud-ouest, enfin, un aménagement de forme quadrangulaire, allongée et assez régulière [SB60077], est marqué par un pavage ponctuel de pierres (dalles et moellons de calcaire gréseux) et de fragments de dolium et d'amphore posés à plat. Le tout semble reposer sur un niveau de galets qui pourrait correspondre à une partie du sol sous-jacent (le sol de base sur lequel se forme la sédimentation 60041). Cette structure, qui ne comporte aucune trace de rubéfaction, pourrait correspondre à une aire de calage de vases ou de mouture.

Cet état de la pièce, sur lequel s'est arrêtée la fouille, n'est pas daté mais il ne peut être postérieur aux années -100/-75 (date de formation du remblai 60031). On accède alors à l'intérieur depuis une porte [PR60056] située entre le piédroit du mur MR60055 et le parement du mur de façade MR60051.

4.1.3. Le passage 8 et les pièces 9 et 10

Ces trois espaces n'ont pas été fouillés.

- *Le passage 8*

Immédiatement au sud-est de la pièce 6, un mur [MR60064], parallèle au mur MR60054 et large de 0,46 m en moyenne, paraît s'interrompre au nord-est (piédroit ?). Dans l'autre direction, son prolongement éventuel se lit difficilement. Les deux murs pourraient définir un passage, large de 1,30 à 1,45 m, reliant la rue 116 à la cour 7.

- *La pièce 9*

Limitée au sud-ouest par le mur MR60004, au nord-est par le mur MR60010, cette pièce est séparée de l'espace 10 par le mur MR60014. Côté est, la séparation avec la pièce 2 doit sans doute être assimilée à un alignement remarquable de quelques moellons et cailloux calcaires, dont les limites restent difficiles à préciser [SB60117] (longueur observée : 1,37 m ; largeur moyenne : 0,35 m). L'espace ainsi défini couvre une surface d'environ 23,50 m² (3,80 x 6,20 m).

• La pièce 10

Fermée par les mêmes murs que l'espace précédent au sud-est et au nord-est, cette pièce est limitée à l'ouest par une probable tranchée d'épierrement de mur [TR60122] qui fait angle avec le mur MR60004. Quelques cailloux et surtout des fragments d'enduits permettent de distinguer son comblement du sédiment encaissant. A son extrémité repérée, un massif de mortier (0,90 x 0,50 m) pourrait appartenir à la structure du mur (seuil d'accès ?). Elle couvre environ 13 m² (3,40 x 3,80 m).



Fig. 8 : Vue de détail du sol SL60029 de la pièce 1.

4.1.4. Les pièces 1 et 2

Les pièces 1 et 2 sont limitées à l'est par le mur MR60102

(fig. 7). Celui-ci fait un angle avec le mur MR60118 et constitue sans doute, comme ce dernier, une des façades de la maison. Le dégagement de ces murs est encore incomplet mais le chaînage paraît vraisemblable : on note en effet, au raccord, des blocs de poudingue qui tranchent par rapport aux blocs et moellons de calcaire dur équarris qui en forment par ailleurs l'arase.

Au sud-ouest de la pièce 1, l'amorce d'un mur [MR60099] a été dégagée sur 1,30 m de long seulement et indique la poursuite de l'aile orientale.

A l'intérieur des deux pièces, un décapage de surface [60022] a permis d'éliminer une couche de terre de couleur sombre qui masquait une partie des sols et correspond, pour l'essentiel, à un niveau brassé par les labours.

Us 60022 :

- *Inventaire du mobilier* : • faune: 2 coquillages; • pierre: 36 tesselles;
- *Comptage des céramiques*: camp-a (9/1); celtique (2/1); cot-cat (2/1); sig-sg (1/1); pâte-cl. (6/2); p-chaux (1/1); mort-i (2/1); a-ital (13/1); a-gau (1/1); a-bet (3/1); a-tar (1/1); CNT-Lor (9/1); dolium (3/1); Total: 53/14
- *Typologie des céramiques*: campanienne A: coupelle CAMP-A 28ab (1b); assiette CAMP-A 36 (1t); côte catalane: gobelet COT-CAT Gb0 (1d); cruche COT-CAT ind. (1a); claire récente: cruche CL-REC 2 (1b); coupe CL-REC 13 (1b); points de chaux: urne P-CHAUX ind. (1f); mortier italique: mortier COM-IT 8f (1b); sigillée sud-gauloise: coupe SIG-SG Dr37a (1d).

• La pièce 1

Elle est fermée à l'est par le mur de façade MR60102 et au sud par le mur MR60100. Au nord, elle est séparée de la pièce 2, sans trace d'accès, par le mur MR60105. Côté ouest, le nettoyage de surface a montré l'absence de toute tranchée d'épierrement entre le piédroit du mur MR60108 et l'angle que font les murs MR60100 et MR60099. On restituera volontiers ici une ouverture de porte [PR60110], longue de 3,40 m, indiquant que la pièce 1 s'ouvrait largement vers l'ouest. L'absence d'aménagement particulier s'explique par les labours modernes dont les traces sont nettes dans les deux secteurs. La pièce mesure 3,40 x 4,60 m, soit 15,64 m².

Dès le moment du décapage mécanique, un sol construit en *opus signinum* [SL60029] apparaissait ici (fig. 8). La surface du sol, faite de béton de mortier et de fragments de pierre calcaire, est de couleur blanc cassé [60029]. Cette chape n'est conservée que sur 1,10 x 2,35 m, mais son radier permet d'en restituer les dimensions totales, soit 2,20 x 3,90 m. Le béton est agrémenté d'un semis de tesselles noires disposées pour former un décor.

Ces tesselles, grossièrement taillées, dessinent un encadrement formé de trois lignes parallèles, distantes entre elles de 5 à 7 cm et formant au total un bandeau de 12,5 à 13 cm de large. Cet encadrement n'est conservé que dans l'angle sud-est : il est situé à 0,95 m environ du mur MR60102, l'espace intermédiaire comprenant quelques rares tesselles disposées de manière aléatoire, et à 0,14 m du mur MR60105. L'agencement de cette partie est du sol — un espace non décoré large de 0,95 m — pourrait suggérer l'emplacement d'un lit (?). A l'intérieur du cadre, un décor est formé de croisettes (cinq tesselles, dont une centrale) qui s'inscrivent dans des carrés de 5 x 5 à 5 x 6 cm et qui sont espacées, de centre à centre, de 14 à 15 cm. Son radier est constitué de petits galets et graviers à

dominante orangée, englobés dans une matrice d'argile rouge [60111]. Une autre strate apparaît par endroits, faite de gravier blanchâtre. Dans l'angle sud-ouest, quelques pierres calcaires sont disposées de chant suivant un procédé plus classique dans l'aménagement des sols construits (volonté de renforcement au seul angle non appuyé sur des murs). Ce radier paraît bien aménagé en fosse.

Ce sol ne couvre que les deux-tiers nord de la pièce. Au sud, un espace longiligne, large de 1,15 m en moyenne, marque une subdivision qui n'est pas autrement matérialisée que par un changement de type de sol (probable terre battue). Une cloison en bois ou une tenture pouvaient toutefois marquer une séparation plus tangible.

Sur le parement occidental du mur MR60102, enfin, un enduit de mortier blanc [60104], épais de 3 à 5 cm, est visible depuis la limite sud du sol SL60029 jusqu'au mur MR60105. Il est toutefois séparé de la bordure du sol SL60029 d'environ 7 à 8 cm (limon jaune). Cette observation indique soit que le béton venait s'y appuyer en formant un bourrelet en quart de rond, soit que l'enduit appartient à un état antérieur. La deuxième hypothèse est la plus probable (voir pièce 2) mais reste à vérifier.

Cette pièce, équipée d'un réduit latéral et d'un sol décoré est largement ouverte vers l'ouest, suivant le principe des pièces dites à exèdre. La disposition des tesselles témoigne peut-être de la présence d'un lit placé au fond : il pourrait s'agir d'une chambre. Le mobilier recueilli en surface n'est guère utile pour dater cet état : pour l'heure, on se contentera de remarquer que ce type de sol n'est pas antérieur; dans la région, aux années -25/-1.

• La pièce 2

La pièce couvrirait 4 x 5,70 m (22,80 m²), si l'alignement de pierres [SB60117] correspond bien à un épierrement de mur (fig. 7). Entre l'extrémité reconnue de ce dernier et le piédroit sud-est du mur MR60004, il faut sans doute restituer une communication avec la pièce 9.

Le sol construit [SL60028] dont est dotée cette pièce était ici partiellement masqué par une couche d'épandage de graviers et de fragments de céramique et de tuile [60011]. Observée sur environ 2 m² et épaisse d'environ 5 cm, cette couche correspond en fait à la destruction partielle du sol par les labours. Elle recouvre les parties conservées mais aussi les lacunes de ce dernier. Les graviers ainsi que les fragments de céramiques et de tuiles, pris dans du mortier, appartiennent en fait au sol lui-même (matériaux de construction) ... les autres rares tessons recueillis doivent être rattachés aux couches environnantes.

Us 60011 :

– *Inventaire du mobilier* : • céramique: tessons non comptabilisés : majorité de fr. d'a-ita et de tuiles.; présence de fr. d'a-bet dr 20, ha 70.; présence de fr. d'a-tar pasc 1.; présence a-gaul (?), a-m-i, sig-sg, a-afr.

Le sol construit en béton de tuileau [SL60028] est très détruit par les labours, mais il convient de le restituer sur l'ensemble de la pièce.

La chape [60028] est conservée sur 3 m de long pour 0,80 m de large maximum. La surface lissée, qui correspond au véritable sol d'occupation, est elle-même préservée sur seulement 40 cm², au contact d'une fosse plus tardive [FS60113]. Son radier [60112] se décompose en deux strates distinctes : à la base, un lit de pierres de calcaire dur disposées de chant ; au sommet, un lit de petits galets orangés pris dans de l'argile rouge et destiné à régulariser la surface (3 à 4 cm). L'épaisseur totale de ce radier est d'environ 10 cm. Il repose sur un remblai de limon sableux [60116].

Comme dans le cas de la pièce 1, le parement interne du mur MR60102 est conserve la trace d'un enduit de mortier blanc [60104] sur 1,10 m de long depuis le mur MR60105. Sur ce dernier, on relève également un enduit de mortier blanc similaire [60106], épais de 2,5 à 3,5 cm. Il pourrait être antérieur au sol SL60028 : en effet, à l'extrémité est du mur, contre l'avant-dernier moellon et sur 10 cm de longueur, on note l'existence d'un second état d'enduit, très mal conservé mais cette fois constitué de béton de tuileau.

Côté sud, une fosse [FS60113] dont les contours en surface sont informes [60114] (environ 0,55 x 0,70 m) recoupe le sol. Son comblement [60113] n'a pas été fouillé. En surface, apparaissent deux moellons de calcaire dur bruts de taille, des fragments d'enduit de mortier blanc, quelques petits galets et, surtout, disposée en oblique, une meule complète en basalte (meule rotative basse de type B2cd) qui a été prélevée. Bien qu'en grande partie détruit par les défonçages agricoles, le sol a donc été partiellement dégradé dès l'Antiquité, comme l'indique également le remblai de destruction [60115] qui comble son absence du côté sud-ouest.

Le sol de la pièce 2 n'est pas précisément daté. Le petit lot de céramiques concassées [60011], qui pour l'essentiel en provient, indique toutefois qu'il n'est pas antérieur au changement d'ère.

4.1.5. L'angle sud-ouest

Lors du stage d'avril 2000, ont été repérées les structures dessinant l'angle de la maison à cour de la zone 60-sud. Deux types de structures ont été mises au jour : d'une part des restes contemporains de la maison à cour, d'autre part des murs antérieurs à cette maison, arasés au niveau du sol de l'habitation.

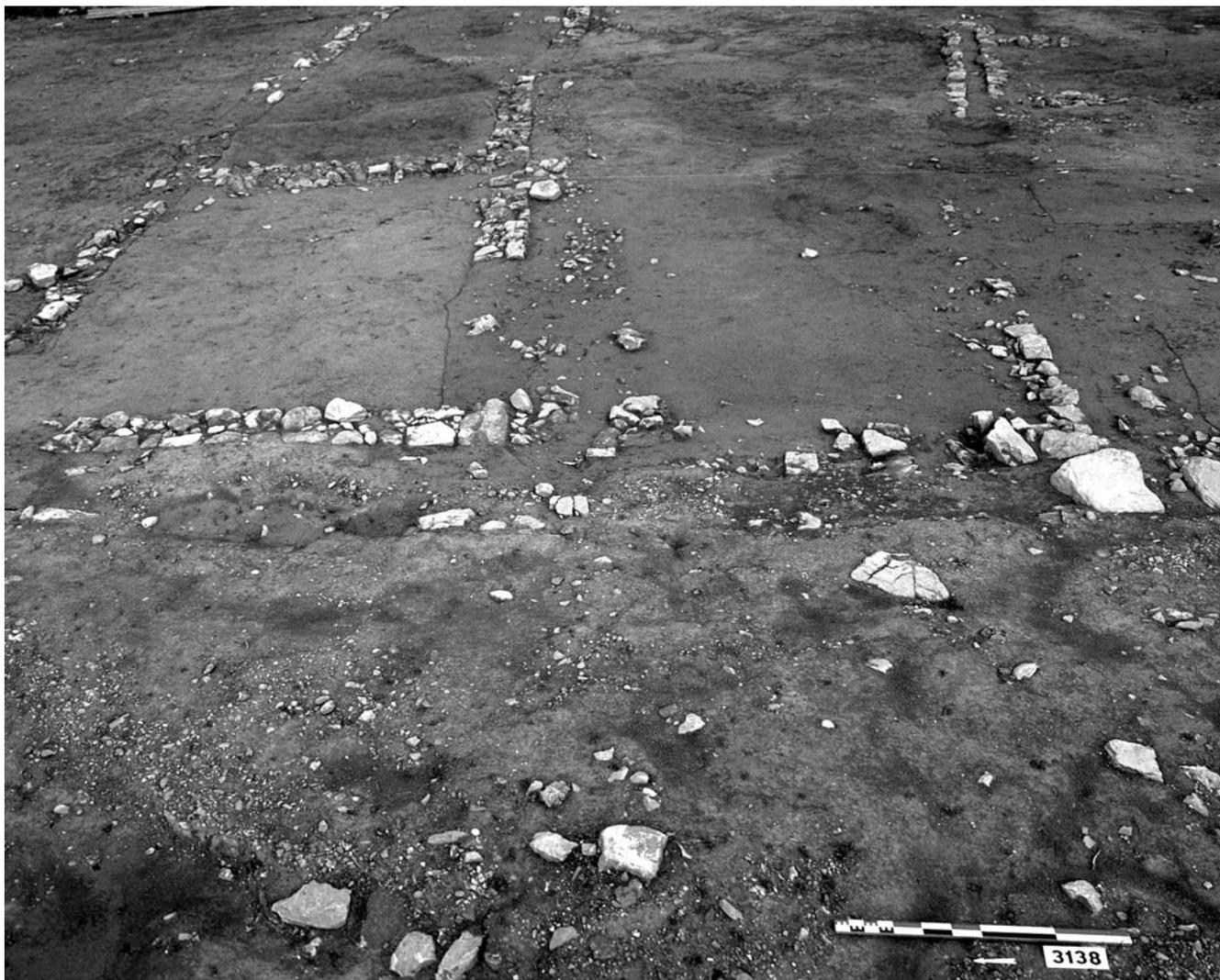


Fig. 9 : Vue générale des pièces 9 à 12 prise de l'ouest : annonce d'une organisation sous-jacente en îlots allongés ?

• Les *structures contemporaines de la maison* à cour se répartissent de la manière suivante :

– au sud-est, une base de mur faite de grosses dalles de calcaire dur (MR60164) se situe dans le prolongement du mur MR60102 du secteur 1 ; il en est séparé par une tranchée d'épierrement qui dessine tout au long de la rue 139 une façade continue. Cette fondation est constituée de gros blocs de calcaire dur (60x40 cm et 60 x 120 cm) et de quelques moellons de blocage latéral ouest, disposés à plat sur une assise.

– un empierrement (SB60165) et une fosse (SB60161) sont situés à l'intérieur de la pièce du secteur 14 et sans doute contemporains de ce mur ; la façade sur la rue 116 devait se trouver un peu plus au sud. Cette structure est constituée de pierres posées à plat. On note dans l'empierrement deux possibles calages de poteaux espacés l'un de l'autre de 25 cm.

– les restes d'un seuil construit avec des dalles (SB60155), constitué de trois gros blocs de calcaire dur posés à plat, plus ou moins alignés et orientés nord-sud (44x44 cm et 41x59 cm), doublés à l'ouest par un alignement de moellons également posés à plat, de manière à former un empierrement de forme quadrangulaire assez régulier. Ce seuil est aligné à l'axe du mur MR60099 ; il peut s'agir de l'entrée de la pièce d'angle de la maison réunissant les secteurs 13 et 14.

– au sud du secteur 7, le long de la rue 116, un blocage de pierres en pente vers le sud délimite la cour centrale et correspond sans doute à une large entrée empierrée permettant d'accéder à cette cour (SB60157).

– à l'ouest de ce blocage, un muret (MR60158) limitant une plage de galets que l'on peut rattacher à la rue 116, sert d'emmarchement. Il est flanqué à l'ouest par un massif de pierres bâti (SB60160), correspondant peut-être à une base de pilier, lui même appuyé à un mur de direction nord-sud.

Cet ensemble de structures permet de restituer, à l'angle sud-est de la maison une pièce allongée recouvrant les secteurs 13 et 14 et ouvrant vers la cour par une porte munie d'un seuil ; et entre cette pièce et les bâtiments des secteurs 6 et 8, une large entrée depuis la rue 116 vers la cour 7, munie de divers aménagements de création successive (blocage de pierres au sol, emmarchement, pilier bâti...).

• Les structures antérieures à la maison à cour sont les suivantes :

– un tronçon de mur N-S (MR60166) appartient à un état antérieur de la façade sur la rue 139. Il s'agit d'un mur à deux parements de moellons et blocage intérieur de petits cailloux. Ce mur a été épierré vers le nord (Us 60150). La partie sud offre une extrémité appareillée qui peut correspondre au piédroit d'une porte.

– deux tronçons de murs alignés (MR60168 et MR60154) constituent le retour nord-sud du précédent. Ces murs séparent les secteurs 13 et 14 et s'engagent sous la cour du secteur 7.

Ces trois structures incluent dans leur blocage des tessons d'amphore de Marseille qui suggèrent leur appartenance à une période nettement plus ancienne que la maison à cour (III^e s. ou début du II^e s. av. n. è.).

4.1.6. Abandon et destruction

La fouille de quelques comblements de tranchées d'épierrement, celle des égouts secondaires, ainsi que les nettoyages de certaines portions de murs, ont permis de recueillir un lot de mobilier qu'il convient d'associer à l'abandon/destruction de la maison à cour de la zone 60-sud.

Us 60075 [CN60044], secteur 7 :

- Inventaire du mobilier: faune: 53 os; 17 coquillages; • terre: 3 fr. de lampe.
- Comptage des céramiques: camp-a (5/1); camp-b (1/1); par-fin (6/2); sig-sg (8/3); unguent (1/1); pâte-cl. (6/1); fumigée (11/2); p-chaux (26/6); kaol (9/1); a-ital (8/1); a-bet (3/1); a-tar (3/1); dolium (1/1); Total: 88/22.
- Typologie des céramiques: campanienne A: autre CAMP-A ind. (1b); paroi fine: gobelet PAR-FIN 5 (1b); gobelet PAR-FIN 37 (1b); sigillée sud-gauloise: assiette SIG-SG Dr15a1 (1b); assiette SIG-SG Dr18a (1b); coupelle SIG-SG Dr27a (1b, 1t); autre SIG-SG ind. (2f, 2d); claire récente: autre CL-REC ind. (1f); fumigée: urne FUMIGEE A1a (1b); couvercle FUMIGEE E2 (1b); points de chaux: urne P-CHAUX A1 (1b); marmite P-CHAUX B7 (1b); couvercle P-CHAUX E2 (2b); couvercle P-CHAUX ind. (1f); autre P-CHAUX ind. (2b, 3f).

Us 60035 [CN60035], secteur 7 :

- Inventaire du mobilier: faune: 9 os; 4 coquillages.
- Comptage des céramiques: mort-cal (1/1); pâte-cl. (1/1); p-chaux (1/1); fumigée (2/1); kaol (1/1); a-ital (2/1); Total: 8/6.
- Typologie des céramiques: claire récente: autre CL-REC ind. (1f); kaolinique: cruche KAOL F1 (1b); mortier calcaire: mortier CL-REC 19a (1b).

Us 60033 [TR60045], secteur 7 :

- Inventaire du mobilier: faune: 8 os; 5 coquillages.
- Comptage des céramiques: camp-a (9/1); ib-peinte (1/1); pâte-cl. (1/1); CNT-Lor (7/2); dolium (1/1); Total: 19/6.
- Typologie des céramiques: amphore italique: amphore A-ITA ind. (1a); cér. non tournée: mortier CNT-LOR A5 (1b); urne CNT-LOR U7 (1b); ibérique peinte: kalathos IB-PEINTE 2711 (1d).

Us 60034 [TR6046], secteur 7 :

- Inventaire du mobilier: faune: 2 os; • verre: 1 fr. indéterminé.
- Comptage des céramiques: camp-a (1/1); p-chaux (1/1); pâte-cl. (1/1); fumigée (2/1); mort-i (1/1); a-ital (5/1); a-tar (1/1); Total: 12/7.
- Typologie des céramiques: mortier italique: mortier COM-IT 8f (1b).

Us 60003 [MR60004] :

- Inventaire du mobilier: • faune: 2 os; 12 coquillages;
- Comptage des céramiques: camp-a (7/2); celt-gr (5/1); com-ib (3/1); a-mgr (1/1); a-mas (1/1); a-ital (3/1); CNT-Lor (2/1); dolium (4/1); Total: 26/9
- Typologie des céramiques: campanienne A: bol CAMP-A 31b (1b); autre CAMP-A ind. (1b); commune ibérique: coupe COM-IB Cp0 (1b); dolium: autre DOLIUM ind. (1b).

Us 60005 [MR60014].

- Inventaire du mobilier: • faune: 2 coquillages; • terre: 2 fr. d'enduit blanche;
- Comptage des céramiques: camp-a (1/1); pâte-cl. (2/1); a-ital (3/1); a-afr (1/1); CNT-Lor (1/1); Total: 8/5.

Us 60009 [MR60010].

- Inventaire du mobilier: • faune: 2 os; 3 coquillages;
- Comptage des céramiques: camp-a (4/1); pâte-cl. (1/1); p-chaux (2/2); a-ital (2/1); a-bet (1/1); a-tar (2/1); CNT-Lor (5/1); Total: 17/8
- Typologie des céramiques: campanienne A: assiette CAMP-A 36 (1b); kylix CAMP-A 42Bc (1t); points de chaux: urne P-CHAUX A10 (1b); couvercle P-CHAUX E2 (1b).

Dans ce lot de mobilier hétérogène, les éléments les plus récents sont caractéristiques du courant de la première moitié du I^{er} s. de n. è.

4.1.6. Essai de synthèse

Si l'on nous suit dans notre hypothèse de départ, la maison restituée pour l'état le plus récent de la zone 60-sud occupe une vaste surface, sans commune mesure avec celles de «plan méditerranéen», certes plus anciennes (vers -200/-150), jusqu'alors mises au jour (îlots 9 et 16). Ces maisons à cour intérieures n'excèdent en effet pas

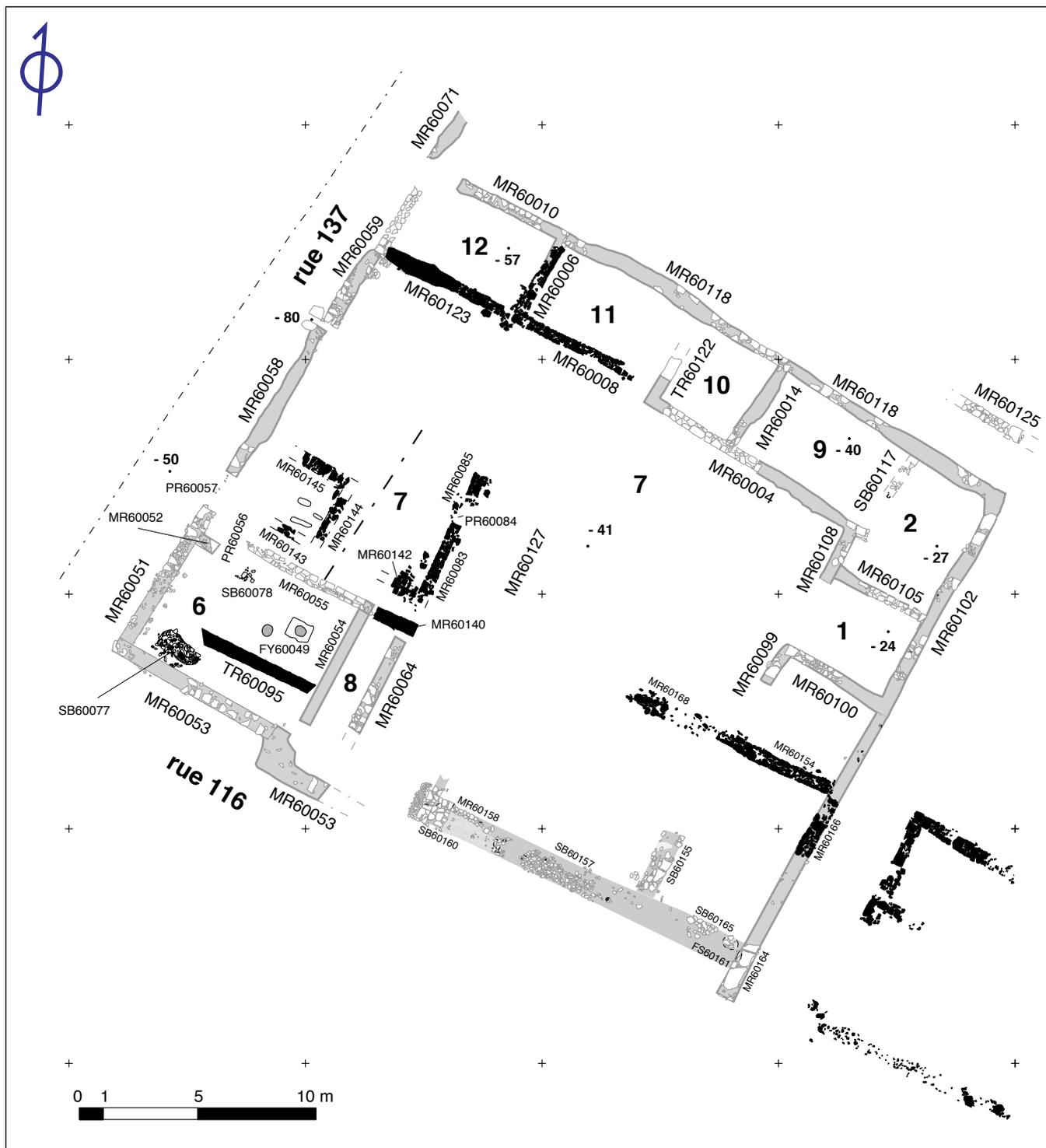


Fig. 10 : Plan des vestiges d'une trame ancienne dans la zone 60-sud.

280 m² (*Lattara* 9, p. 235). Celle de la zone 60-sud couvrirait, en englobant son angle nord-est non encore dégagé, près de 725 m² (25 x 29 m).

Telle qu'elle apparaît en surface — vaste cour centrale avec équipements hydrauliques, grande pièce d'angle et au moins deux salles à sols construits —, cette unité domestique a pu être aménagée autour du changement d'ère. Des états antérieurs sont attestés par endroits, notamment au niveau des pièces 1 et 2 et dans les secteurs 13 et 14.

Enfin, si l'on en juge par les mobiliers recueillis en surface, l'abandon n'est sans doute guère postérieur aux années +50/+75.

4.2. Vestiges d'une trame plus ancienne

4.2.1. Une organisation ancienne en îlots allongés ?

Cette hypothèse de travail transparait principalement au travers de l'organisation en plan des secteurs 9 à 12, mais les choses ne sont pas aussi simples qu'il y paraît (fig. 9, 10). Ainsi, on aurait tendance à n'associer à l'état le plus ancien visible que les espaces 11 et 12 ainsi que les murs qui les délimitent [MR60123, MR60010, MR60008, MR60006]. L'alignement suivi par les murs MR60123 et MR60008 est en effet décalé par rapport au mur MR60004. Les deux murs sont en outre arasés plus profondément et sont caractérisés par un mode de construction plus « fruste » que pour le mur MR60004. Seules les pièces 11 et 12 participeraient donc d'un îlot allongé. Dans le cadre de la maison à cour postérieure, les espaces 9 et 10 pourraient reproduire, en s'élargissant vers le sud, un schéma ancien. Par ailleurs, le mur de façade MR60010/MR60118 est sans doute commun aux deux états restitués mais son apparence en surface incite plutôt à le rattacher au dernier état visible (reprise).

L'hypothèse prend davantage de corps si on lui ajoute d'autres indices. Ainsi, du côté nord, le mur de limite de la maison à cour, et de l'îlot proposé, trouve un parallèle au sud-est : un court tronçon de mur dégagé hors emprise de la fouille [MR60125]. Ces deux murs ménagent un espace de 2 à 2,20 m environ, qui pourrait correspondre à une rue. L'existence d'une autre ruelle pourrait être attestée par quelques poches de galets compactés, observées en surface le long des murs MR60008 et MR60123. L'insertion du relevé de la zone 60 dans le plan général de la fouille montre que cet îlot allongé, limité par deux rues, se placerait dans le prolongement, suivant un axe légèrement courbe, des îlots 14 et 13 (partie nord) et des rues 114 et 118 (fig. 1).

On ne sait encore rien de la chronologie de ce possible îlot allongé ni des pièces qui le composent. Tout juste peut-on signaler un possible accès entre l'espace 12 et la rue 137, marqué par un hiatus dans le mur riverain MR60071 et par le piédroit du mur MR60010. Mais cette porte peut être également associée à l'état plus récent.

D'autres informations, semble-t-il concordantes, ressortent de l'étude des vestiges situés plus au sud, mais elles sont plus ténues (*cf. infra*).

4.2.2. Autres vestiges antérieurs à la maison à cour

Ces vestiges se concentrent exclusivement dans les parties fouillées : le secteur 6 et l'angle sud-ouest du secteur 7 (fig. 10). Il n'est bien entendu pas impossible que certains des murs qui délimitent la maison à cour postérieure puissent leur être associés.

• Le secteur 6

Le sol 60041, au contact duquel s'est arrêtée la fouille, n'est pas encore daté : le remblai 60031 qui le recouvre est toutefois daté des années -100/-75. A moins qu'un décalage existe entre son dépôt et le mobilier qu'il contient, il faut donc admettre que la pièce d'angle 6 existe dès le début du I^{er} s. av. n. è. au moins.

A la surface de l'Us 60041, un comblement de tranchée se distingue par un sédiment légèrement plus foncé et l'affleurement de nombreux cailloux et éclats de calcaire dur, de tessons et de déchets osseux (vertèbres cervicales de boeuf en connexion). Cette tranchée [TR60095], d'orientation est-ouest (0,50 m de largeur moyenne), traverse la pièce 6 dans toute sa longueur. Elle n'a pas été fouillée mais marque sans doute l'épierrement d'un mur. Cette spoliation est toutefois antérieure à la constitution de la sédimentation de sol et trahit une architecture sous-jacente différente (pièce 6 divisée en deux parties d'ampleur différente).

• Le secteur 7

Au nord-ouest, un début de fouille en profondeur a révélé l'existence de vestiges masqués par le remblai 60048, ce dernier étant lié à l'aménagement de la cour. Il s'agit notamment des murs MR60143 (l : 0,40 m), MR60144 (l : 0,42 m) et MR60145 (l : 0,55 m) qui paraissent appartenir à un même état architectural, définissant un espace d'une largeur intérieure d'environ 2,50 m. Ces murs sont à mettre en relation avec une surface d'occupation faite de limon brun clair, contenant de nombreuses inclusions de charbons de bois et des nodules d'argile jaune foncé [60096]. C'est à ce niveau qu'apparaissent trois fosses-foyer de forme allongée, principalement comblées par de la cendre : FY60146, FY60147, FY60148. Leur caractère artisanal (forge ?) ou domestique reste à préciser.

A l'est de ces éléments et au droit de l'espace 8, quelques murs participent également d'un état ancien :

- le mur MR60140, bien que situé dans le prolongement du mur MR60055, lui est antérieur : seuls quelques blocs et moellons en sont visibles ;
- un alignement marqué par le mur MR60083, une probable porte [PR60084] large de 1,30 m, le mur MR60085 ;
- l'amorce du mur MR60142, probablement chaîné au mur MR60083.

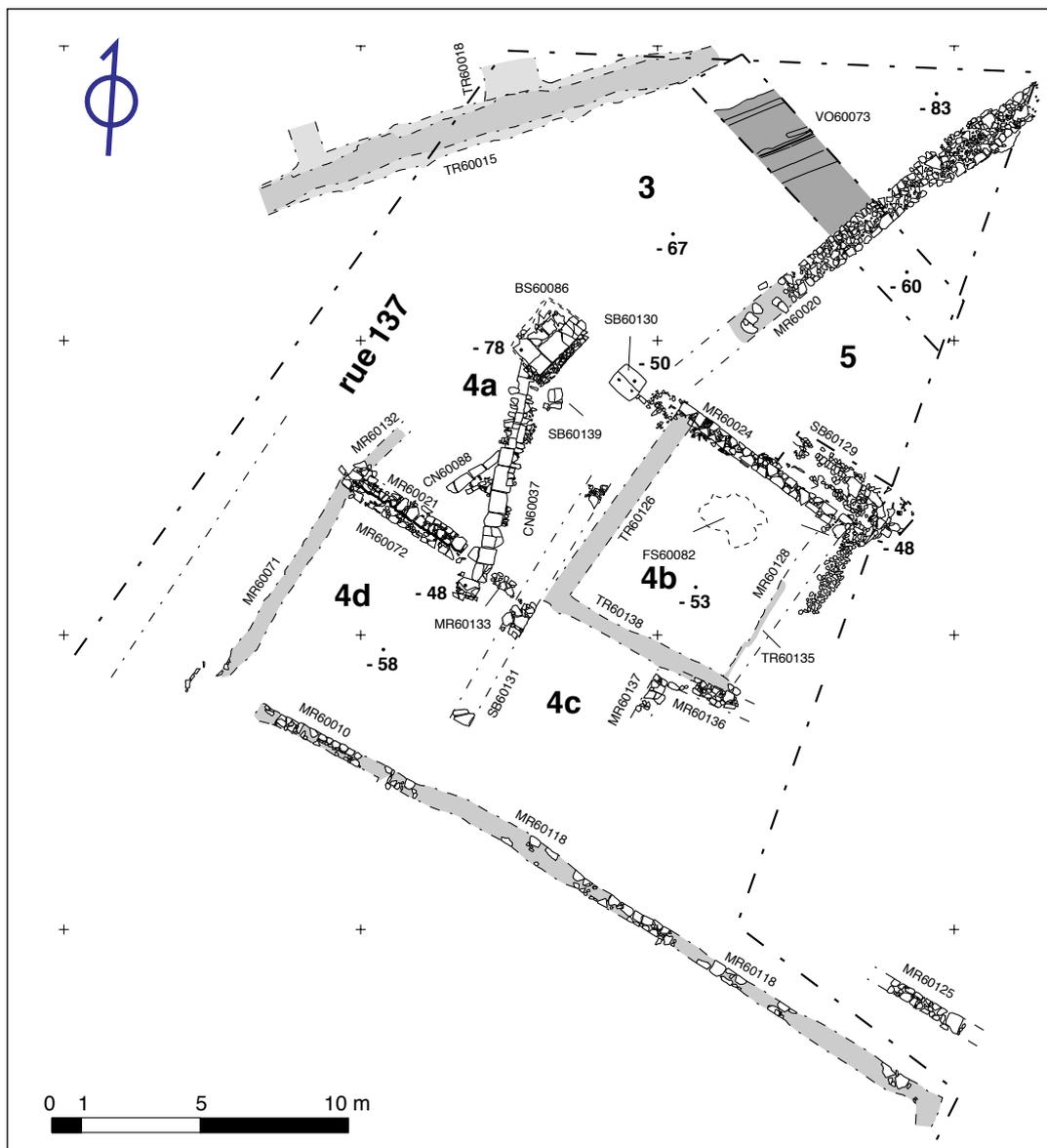


Fig. 11. Plan général de la zone 60-nord.

4.2.3. Hypothèse de travail

Les quelques vestiges décrits ci-dessus pourraient donc aller dans le sens d'une trame sous-jacente, conçue suivant le principe des îlots allongés qui régit une partie des quartiers fouillés plus à l'est.

Malgré la faiblesse de la base de données, il nous a paru utile de proposer une première esquisse du schéma régulateur qui pourrait conditionner l'aménagement de cette zone. Depuis la rue 116 et en direction du nord, on pourrait ainsi distinguer :

- un îlot large d'environ 7 m, avec au moins une pièce (secteur 6) partagée en deux espaces (1,60 m et 3,60 m intérieurs) ;
- une étroite venelle (0,80 m) définie par les murs MR60055/MR60140 d'une part et l'alignement des murs MR60142 et MR60143 d'autre part ;
- un îlot de 10/12 m de large (îlot double ?) ;
- une ruelle longeant les murs MR60123/MR60008 et leur prolongement vers l'est ;
- un îlot de 4,60 m de large environ (secteurs 11 et 12) ;
- une rue large d'environ 2,20 m.

5. La Zone 60-nord

La zone 60-nord se développe entre les limites de fouille au nord et à l'est, la rue 137 et la tranchée TR60015 à

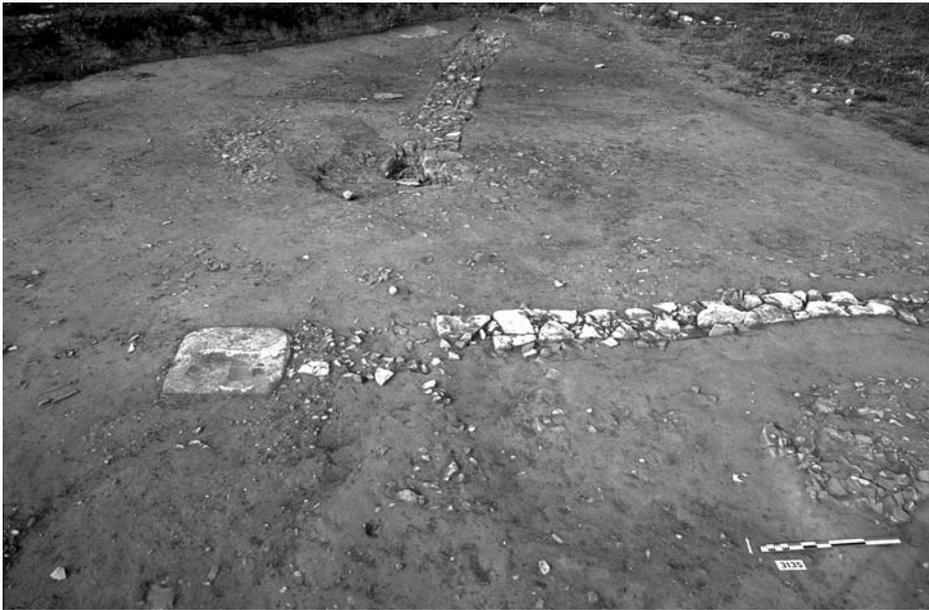


Fig. 12 : Vue générale, prise du sud, des murs MR60020, MR60024 et du bloc SB60130.

l'ouest, les murs MR60010 et MR60118 au sud. La surface dégagée couvre environ 536 m², subdivisés en trois secteurs dont la définition est plus ou moins arbitraire (3, 4 et 5) (fig. 11). Le secteur 3 a été réservé à l'espace compris entre le mur MR60020, la tranchée TR60015 et le bassin BS60086. Le secteur 5 est fermé par les limites de fouille, le mur MR60020 et le mur MR60024. Le secteur 4 correspond à l'espace compris entre les secteurs précédents et la zone 60-sud.

Les constructions reconnues en surface adoptent des orientations variées et, surtout, correspondent manifestement à des états distincts. Les fouilles ponctuelles engagées cette

année ne permettent pas de les individualiser avec certitude et, donc, de livrer une image exacte de l'évolution de cette partie de la zone 60. Le texte qui suit contient donc nombre d'hypothèses qui devront être confirmées ou infirmées à l'occasion de la prochaine campagne.

5.1. Le prolongement vers le nord-est de la rue 137 (secteur 3) et les autres aménagements viaires (secteur 5)

5.1.1. Les limites de la rue

Après un parcours rectiligne de 33 m de long environ, la rue 137 s'infléchit en direction du nord-est (fig. 11). Ce changement de tracé s'effectue au droit de l'angle que forment le mur bordier MR60071 et un mur perpendiculaire qui se dirige vers l'est : MR60021. Après cet angle, un petit tronçon de mur [MR60132], contre lequel vient s'appuyer MR60021 et qui se situe dans le prolongement de MR60071, marque une inflexion. Le long de ce mur de rive, on observe, de place en place, un empierrement de galets qui disparaît progressivement, tout comme le mur, sous des couches postérieures. Celles-ci ont été plus précisément reconnues au nord du bassin BS60086, entre le mur MR60020 et la tranchée TR60015 (secteur 3).

Au nord-est, les sols de rue fouillés en sondage sont bien limités par le mur MR60020 et par la tranchée d'épierrement d'un mur d'une puissance comparable [TR60015]. Ces deux structures linéaires sont divergentes et dessinent une sorte d'entonnoir : leur prolongement en droite ligne les amèneraient à se croiser vers le nord-est. Du côté sud, l'espace occupé par les aménagements hydrauliques BS60086, CN60088 et CN60037 forme un rentrant délimité par le mur MR600132 et par son prolongement éventuel jusqu'à l'angle marqué par le bassin BS60086. Les couches de surface sont ici différentes de celles constituant les sols de rue successifs observés plus au nord.

• Le mur MR60020

Ce mur, orienté nord-est/sud-ouest, a été dégagé sur 13 m de long. Conservé sur une hauteur supérieure à 0,40 m, il est large de 0,93 m en moyenne [60020] : largeur importante qui le distingue des murs d'habitat reconnus par ailleurs (fig. 12). Ses parements sont construits en moellons et blocs de calcaire dur, plus rarement de calcaire gréseux, équarris et liés à la terre. Ils enserrant un blocage de cailloux et moellons bruts de taille, associés à quelques fragments de tuile. A son extrémité sud-ouest dégagée, une fosse (sans doute liée au terrassement mécanique préalable) révèle l'existence d'une possible porte, suggérée par un espace libre entre un bloc quadrangulaire vertical et un autre bloc plus informe (possible fût de colonne en calcaire très érodé). Après cette ouverture (?), le mur disparaît mais il pourrait se poursuivre jusqu'au bloc SB60130 au moins. Enfin, le mur est longé de part et d'autre et en surface par un bourrelet de cailloux.

Le nettoyage de ce mur a été divisé en trois unités stratigraphiques qui correspondent en fait à un même remblai indifférencié (base du comblement de l'épierrement et/ou reliquat de terre de labour). Le mobilier n'est pas antérieur aux années +25/+50.

Us 60019 :

- sans mobilier

Us 60026 :

- *Inventaire du mobilier*: • faune: 6 os; 5 coquillages;
 - *Comptage des céramiques*: cot-cat (1/1); sig-sg (1/1); sabl-o (1/1); pâte-cl. (10/1); kaol (4/1); fumigée (3/1); p-chaux (7/2); a-ital (2/1); a-gau (2/1); a-bet (2/1); a-tar (1/1); Total: 34/12
 - *Typologie des céramiques*: sigillée sud-gauloise: coupe SIG-SG Dr29a (1b); claire récente: autre CL-REC ind. (1f); points de chaux: urne P-CHAUX A10 (2b); autre P-CHAUX ind. (1f); kaolinitique: autre KAOL ind. (1f).

Us 60027 :

- *Inventaire du mobilier*: • faune: 15 os; 8 coquillages; • terre: 1 fr. d'enduit peint rouge; • verre: 18 fr. dont 1 anse et 3 bords;
 - *Comptage des céramiques*: sig-sg (5/2); autres fines (1/1); pâte-cl. (14/1); cl.-eng (1/1); fumigée (9/1); p-chaux (6/1); sabl-o (1/1); kaol (6/1); a-etr (1/1); a-ital (6/1); a-rom (4/1); a-bet (3/1); a-tar (7/1); dolium (3/1); Total: 67/15
 - *Typologie des céramiques*: sigillée sud-gauloise: coupelle SIG-SG Dr24/25a (1b); autre SIG-SG ind. (1b, 1f); claire engobée: autre CL-ENG ind. (1a); fumigée: urne FUMIGEE A1a (1b); urne FUMIGEE A10 (1b); autre FUMIGEE ind. (1b); points de chaux: urne P-CHAUX A10 (1b); autre P-CHAUX ind. (1f); kaolinitique: autre KAOL ind. (2f); amphore italique: amphore A-ITA ind. (1a).

• *La tranchée TR60015*

Cette tranchée, bien visible en surface, a été plus délicate à fouiller en profondeur (sédiments proches de l'encaissant). Son creusement [60025] se caractérise par des parois très irrégulières (largeur maximum au sommet : 1,47 m ; largeur minimum au sommet : 1,10 m). Sa profondeur varie entre 0,30 m à l'ouest et 0,45 m à l'est. Le fond est relativement plan et sa largeur assez régulière — autour de 0,80 m. Ces deux observations ajoutées au caractère linéaire du creusement ainsi qu'à la nature de son comblement (*cf. infra*) laissent penser qu'il s'agit bien d'une tranchée d'épierrement de mur, dont la largeur pouvait approcher 0,80 m.

Son comblement se décompose de la manière suivante et a livré un mobilier daté, en première approximation, des années +1/+25 :

Us 60012 :

- nettoyage superficiel (5 cm environ) des remblais venant en comblement de la tranchée.

- *Inventaire du mobilier*: • pierre: 39 tesselles;

- *Comptage des céramiques*: pâte-cl. (2/1); p-chaux (2/1); Total: 4/2

- *Typologie des céramiques*: claire récente: cruche CL-REC ind. (1f); points de chaux: urne P-CHAUX A10 (1b);

Us 60015 :

- comblement de la tranchée d'épierrement fouillé à la pioche : limon argileux de couleur gris verdâtre, contenant des fragments de tuiles, d'enduits peints, de céramiques, des nodules de mortier de chaux, des cailloux, quelques galets et des tesselles de mosaïque. Les bords de la tranchée ont été difficiles à suivre, le sédiment encaissant étant à peine plus clair que le comblement. Il est possible que le fond ait été percé par endroits, d'où un risque d'intrusion.

- *Inventaire du mobilier*: • faune: 20 os; 2 coquillages; • terre: 1 bord de four-dolium;

- *Comptage des céramiques*: camp-a (7/1); der-c (1/1); sig-it (2/1); sig-sg (2/1); pâte-cl. (14/3); com-itagr (2/1); fumigée (23/2); p-chaux (15/4); sabl-o (1/1); sabl-r (1/1); a-mas (1/1); a-ital (20/1); a-gau (8/1); a-bet (5/1); a-tar (12/1); a-afr (2/1); dolium (2/1); Total: 118/23

- *Typologie des céramiques*: campanienne A: assiette CAMP-A 36 (1b, 1t); autre CAMP-A ind. (2f); claire récente: autre CL-REC ind. (3f, 2a); fumigée: urne FUMIGEE A1a (1b); jatte FUMIGEE B5 (1b); autre FUMIGEE ind. (2f); points de chaux: urne P-CHAUX A10 (1b); couvercle P-CHAUX E2 (3b); autre P-CHAUX ind. (1f); sableuse oxydante: autre SABL-OR ind. (1f); mortier italique: mortier COM-IT ind. (1b); amphore italique: bord A-ITA Dr1A-bd1 (1b); amphore A-ITA Dr1B (1t); amphore de Bétique: amphore A-BET Dr7-11 (1t); amphore A-BET Dr20 (1t); amphore tاراonnaise: amphore A-TAR Pa1 (1a); amphore africaine: amphore A-AFR ind. (1a);

Du côté nord-ouest, la tranchée TR60015 est connectée à deux autres tranchées similaires et perpendiculaires, mais non fouillées : TR60018 à l'est [creusement = 60018 ; comblement = 60016/60017], large de 1,80 m en surface ; une autre tranchée non numérotée à l'ouest, large d'environ 1 m. Ces deux tranchées, séparées par environ 6 m, annoncent peut-être un bâtiment, dont le mur TR60015 constituerait la façade.

5.1.2. *Les sols de rue*

Entre les murs MR60020 et TR60015, l'observation des couches de surface ainsi qu'un sondage linéaire et transversal, large de 2 m, ont livré les informations suivantes :

- en surface, un sol de rue suit une nette pente du sud-ouest vers le nord-est. Repéré depuis le bassin BS60086, il se décompose en deux zones aménagées de manière différente. Côté sud, le long du mur MR60020, c'est un lit de fragments de matériaux de construction — tuiles, mortier, enduits peints, cailloux — disposés sur une bande large de 2 à 2,50 m [60030]. Côté nord, une couche de limon sableux compact [60069 et 60090] prolonge ce sol jusqu'au contact de la tranchée TR60015. Le mobilier recueilli date cet aménagement de circulation sommaire des années +50/+75.

Us 60069 :

- *Inventaire du mobilier*: • faune: 5 os; 5 coquillages;

- *Comptage des céramiques*: sig-sg (2/1); fumigée (2/1); a-ital (2/1); a-tar (1/1); a-bet (1/1); dolium (2/1); Total: 10/6

- *Typologie des céramiques*: sigillée sud-gauloise: autre SIG-SG ind. (1d); amphore tاراonnaise: amphore A-TAR ind. (1a).

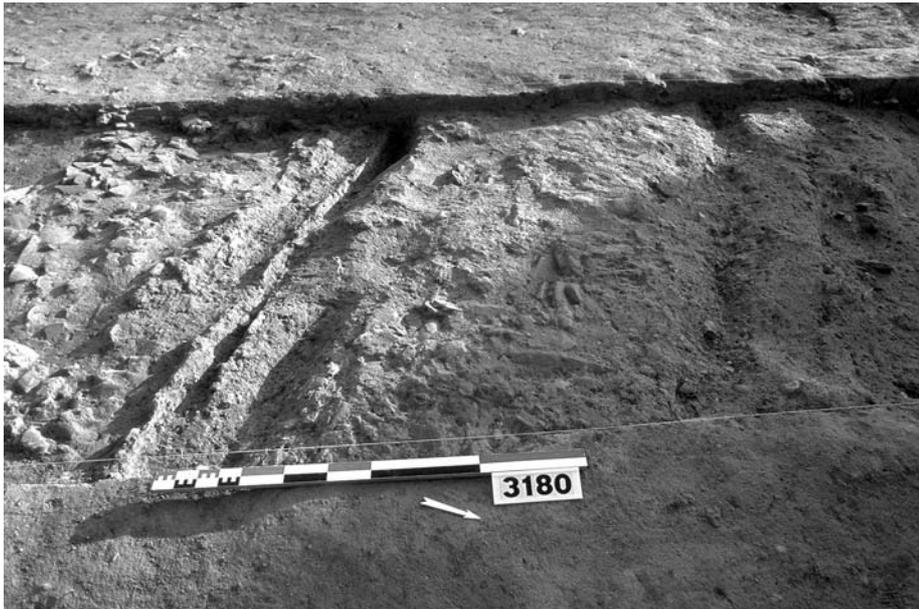


Fig. 13 : Vue rapprochée de l'empierrement de rue 60073.

Us 60090 :

– *Comptage des céramiques*: sig-sg (4/1); sabl-o (2/1); fumigée (2/1); p-chaux (1/1); r-pomp (1/1); pâte-cl. (3/1); a-bet (3/1); dolium (11/1); Total: 27/8

– *Typologie des céramiques*: sigillée sud-gauloise: coupelle SIG-SG Dr27c (1compl.).

Us 60030 :

– *Inventaire du mobilier*: • faune: 37 os; 15 coquillages; • terre: 15 fr. d'enduit peinte; • pierre: 2 tesselles;

– *Comptage des céramiques*: sig-sg (8/3); pâte-cl. (10/1); com-itagr (2/1); r-pomp (2/1); fumigée (24/2); p-chaux (19/4); sabl-r (5/1); kaol (2/1); a-ital (2/1); a-mi (1/1); a-gau (1/1); a-gas (1/1); a-bet (5/1); dolium (6/1); Total: 88/20

– *Typologie des céramiques*: sigillée sud-gauloise: coupe SIG-SG Cu11a (1t); assiette SIG-SG Dr18a (1b); bol SIG-SG Dr33a1 (1b); autre SIG-SG ind. (1f, 1d); claire récente: autre CL-REC ind. (1a); fumigée: urne FUMIGEE A1a (1b); urne FUMIGEE A10 (1b); couvercle FUMIGEE ind. (2f); points de chaux: urne P-CHAUX A10 (3b); jatte P-

CHAUX B5 (1b); kaolinitique: cruche KAOL F1 (1b); amphore de Bétique: amphore A-BET Dr20 (1a); amphore A-BET Ha70 (1t).

Sous ce dernier niveau de circulation, la fouille a été interrompue au contact d'un sol de rue plus caractéristique [60073], constitué d'un agrégat très compact de limon, de cailloutis et de fragments de tuiles posées à plat (fig. 13). Dans la partie nord, trois ornières ont été vidées (deux d'entre elles sont séparées d'1,45 à 1,50 m). Ces ornières sont parallèles à la tranchée TR60015 et divergent donc de l'orientation suivie par le mur MR60020.

Ce sol empierré s'étend depuis le mur MR60020 sur une largeur de 5,50 m, laissant donc la possibilité aux véhicules de se croiser. Il s'interrompt, au nord-ouest, pour laisser place à un remblai de limon sableux verdâtre [60091] qui se prolonge jusqu'au bord de la tranchée TR60015. L'espace ainsi défini, large d'environ 1,40 m, pourrait marquer un «trottoir» sommaire.

5.1.3. Le secteur 5

Ce secteur de forme triangulaire a livré quelques informations qui, pour l'heure, incitent à le relier aux aménagements viaires davantage qu'à une partie d'une unité d'habitation.

• Le sondage dans la continuité de celui du secteur 3

Le sondage évoqué ci-dessus a été prolongé dans le secteur 5, au-delà donc du mur MR60020. On remarquera que le parement de celui-ci est, de ce côté comme de l'autre, souligné en surface par un bourrelet de cailloutis. En surface, trois remblais de limon sableux entremêlés et synchrones ont été distingués et ont livré, pour l'un, un petit lot de mobilier assez caractéristique des années +50/+75 [60032, 60061, 60070].

Us 60070 :

- sans mobilier

Us 60032 :

– *Inventaire du mobilier*: • faune: 15 os; 22 coquillages; • verre: 2 fr. indéterminés;

– *Comptage des céramiques*: camp-a (3/1); sig-sg (6/3); pâte-cl. (4/1); cl.-eng (1/1); fumigée (25/2); p-chaux (16/3); sabl-o (2/1); kaol (4/1); a-ital (2/1); a-gau (3/1); a-bet (3/1); dolium (2/1); Total: 71/17

– *Typologie des céramiques*: campanienne A: bol CAMP-A 31b (1b); sigillée sud-gauloise: assiette SIG-SG Dr18a (1b); coupelle SIG-SG Dr24/25a (1b); coupelle SIG-SG Dr27a (1b); autre SIG-SG ind. (1f); claire récente: cruche CL-REC 1 (1b); autre CL-REC ind. (1a); fumigée: couvercle FUMIGEE ind. (2a); points de chaux: urne P-CHAUX A1 (1b); urne P-CHAUX A10 (1b); couvercle P-CHAUX E2 (1b); autre P-CHAUX ind. (1a); kaolinitique: cruche KAOL F1 (1b).

Us 60061 :

– *Inventaire du mobilier*: • faune: 15 os; 5 coquillages;

– *Comptage des céramiques*: pâte-cl. (8/1); kaol (2/1); fumigée (2/1); p-chaux (13/1); sabl-o (1/1); a-bet (1/1); Total: 27/6

– *Typologie des céramiques*: claire récente: cruche CL-REC 1 (1b); autre CL-REC ind. (1f, 1a); fumigée: coupe FUMIGEE C1 (1b); amphore de Bétique: amphore A-BET Dr7-11 (1b).

Ces remblais (de nivellement?) recouvrent une couche [60089] caractérisée par des tessons disposés à plat (sol de circulation?).

- *Un sondage ponctuel à l'angle des murs MR60024 et MR60128*

Aux abords de l'angle formé par les murs MR60024 et MR60128, où affleuraient des pierres, un nettoyage rapide a permis d'ôter un remblai de limon sableux [60095], peu épais, et contenant du mobilier des années +1/+50.

Us 60065 :

- *Inventaire du mobilier*: • faune: 16 os; 5 coquillages; • terre: 1 fr. d'enduit peint en rouge;

- *Comptage des céramiques*: camp-a (2/1); sig-sg (4/1); cot-cat (2/1); pâte-cl.

(12/1); p-chaux (7/2); fumigée (13/4); kaol (3/1); a-afr (2/1); a-bet (5/1); a-tar (4/1); a-gau (5/1); a-ital (12/1); dolium (1/1); Total: 72/17

- *Typologie des céramiques*: campanienne A: bol CAMP-A 31b (1b); autre CAMP-A ind. (1f); sigillée sud-gauloise: autre SIG-SG ind. (1f); claire récente: cruche CL-REC 1 (1b); autre CL-REC ind. (1f, 1a); fumigée: urne FUMIGEE A10 (2b); coupe FUMIGEE C1 (1b); points de chaux: coupe P-CHAUX C1 (1b); couvercle P-CHAUX E2 (1b); kaolinitique: autre KAOL ind. (1a); amphore italique: bord A-ITA Dr1A-bd1 (1b); amphore A-ITA ind. (1a).

Ce remblai (de nivellement ?, d'abandon ?) masquait partiellement un aménagement longeant l'angle des murs MR60024/MR60128 [SB60129]. En l'état — la fouille n'est que partielle —, il s'agit d'un alignement de moellons et blocs de calcaire dur ou gréseux, qui suit le mur MR60024, se développe en arc de cercle à l'angle puis longe le mur MR60128. Entre cet alignement et les murs, un espace large d'environ 0,80/1 m est recouvert par un amas de moellons et cailloux. Une couche similaire se retrouve de l'autre côté (fig. 14). L'alignement de pierres pourrait marquer ici la limite entre un trottoir (contre les murs) et une rue. Cette hypothèse demande toutefois à être validée.

5.2. Le secteur 4 : une portion de maison ?

Bien qu'insuffisamment fouillé, le secteur 4 paraît coïncider avec une certaine réalité topographique (fig. 11). Dans cet espace, coincé entre la maison de la zone 60-sud, la rue 137 et les secteurs 3 et 5, on distingue pour l'heure un certain nombre d'aménagements, qui ne sont pas tous contemporains, mais qui pourraient bien s'adapter à un contexte d'habitation.

Sans préjuger des campagnes de fouille ultérieures, on admettra ici un découpage provisoire en quatre sous-secteurs : 4a à 4d.

5.2.1. Le secteur 4a

Le rattachement de cet espace à une unité domestique est avant tout une hypothèse de travail : en effet, il n'est pas exclu que les aménagements repérés en surface — bassin et égouts secondaires — soient plutôt à relier au système viaire qu'ils jouxtent. Pour l'heure, en tout cas, on remarquera que, malgré l'absence de limite bâtie assurée côté ouest et nord, les couches sont bien différentes ici de celles qui constituent les sols de rue voisins.

• Les limites du secteur

Au sud, une limite nette est matérialisée, dans l'état le plus récent, par le mur MR60021. Ce dernier, conservé sur 2 à 3 assises seulement et sur une longueur de 4,20 m est déconnecté de toute stratigraphie contemporaine ou postérieure. Très isolé, il repose sur un mur antérieur [MR60072], en léger décalage vers le nord. Le mur MR60072 est sans doute prolongé vers le sud-est par le court tronçon de mur MR60133 : leur mode de construc-

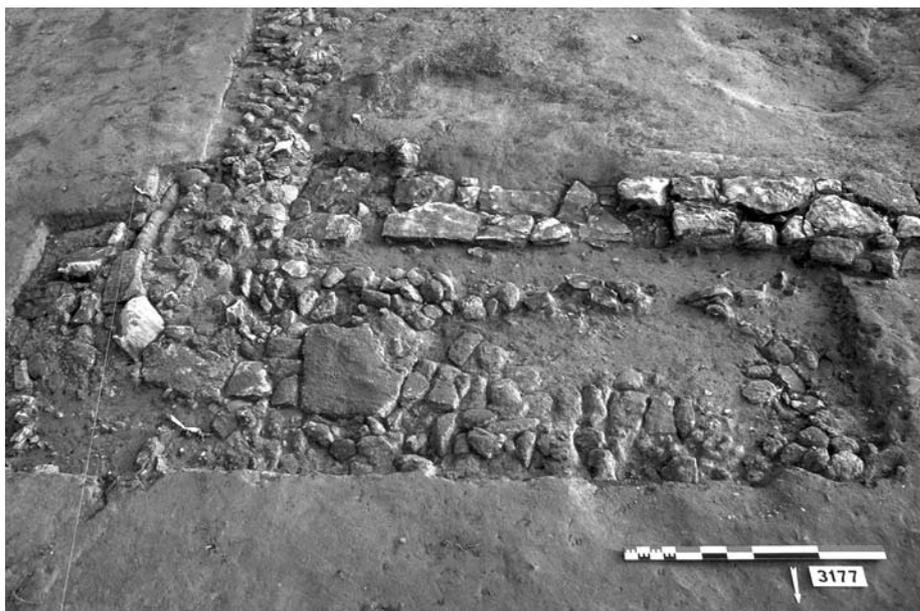


Fig. 14 : Vue, prise du nord, de l'angle des murs MR60024/MR60128 et de l'aménagement empierré SB60129.

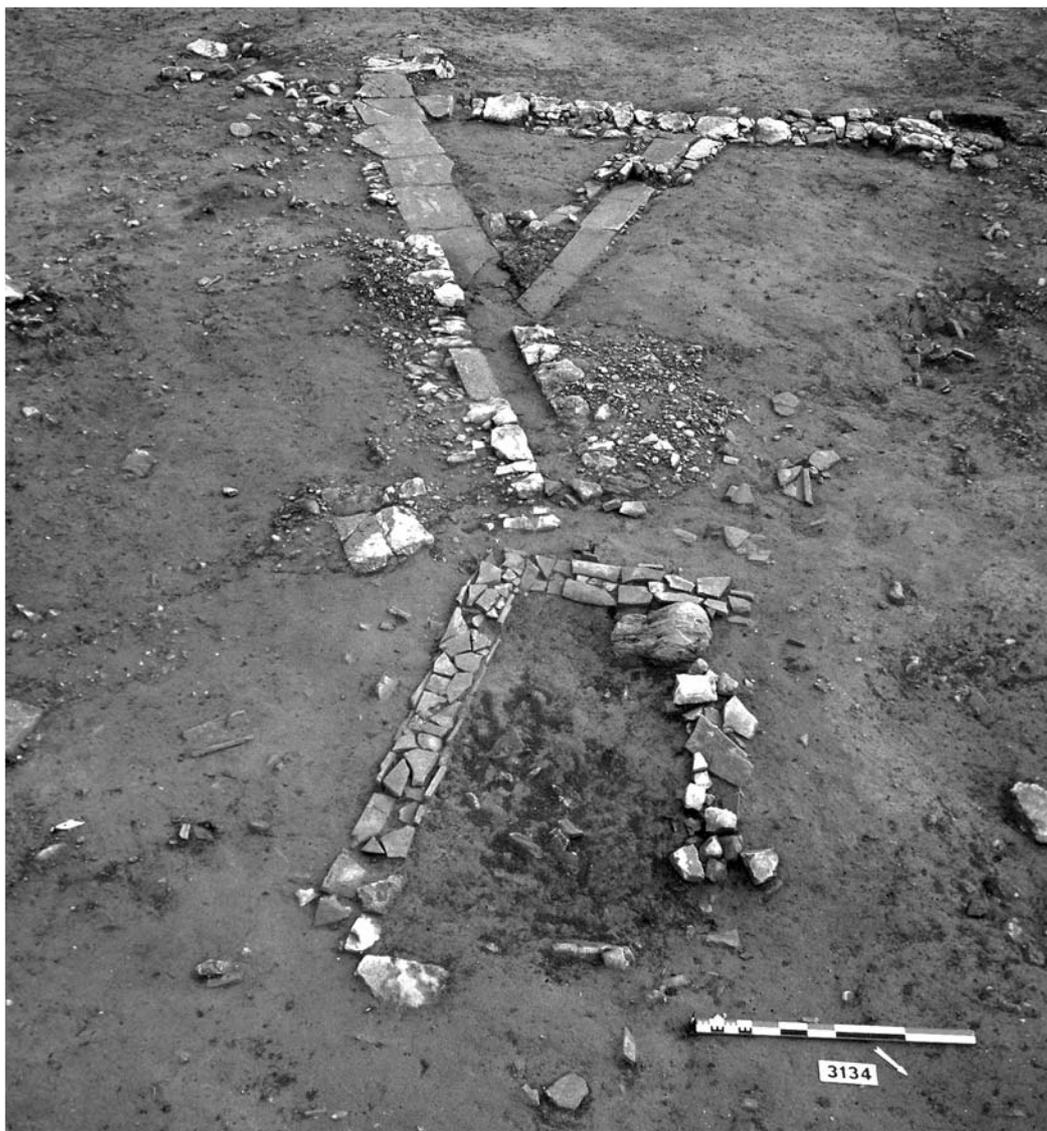


Fig. 15 : Vue, prise du nord, des égouts CN60037 et CN60088 convergeant vers le bassin BS60086.

tion est similaire et le hiatus qui les sépare pourrait correspondre au passage de l'égout secondaire CN60037.

A l'est, deux limites distinctes ressortent en surface : elles ne sont sans doute pas contemporaines mais il est difficile pour l'instant de traiter de leurs rapports. L'une [TR60126] correspond à une possible tranchée d'épierrement de mur (*cf. infra*, 5.2.2.). L'autre [SB60131] limite également le secteur 4d : il s'agit d'un alignement de blocs et de moellons, isolés ou groupés, séparés par des espaces vides où la fouille n'a pas permis de repérer de tranchée d'épierrement. L'équidistance relative qui sépare les trois ensemble repérés (env. 5 m), ainsi que des largeurs assez différentes, n'excluent pas toutefois qu'il s'agisse de supports (de piliers ou de colonnes). Du sud au nord, on relève : un bloc de calcaire dur équarri (0,51 x 0,65 m) ; un tronçon de mur avec blocs et moellons de calcaire dur équarris, liés à la terre (0,70 x 1,33 m) ; un tronçon de mur avec blocs et moellons de calcaire dur équarris, liés à la terre (0,60 x 0,87 m).

Côté ouest, la limite du secteur 4a pourrait être matérialisée par le prolongement du mur de rive [MR60132] de la rue 137 : ce prolongement n'est toutefois pas encore visible en surface.

Côté nord, enfin, le bassin BS60086 marquerait un angle suivi d'une possible ouverture sur la rue. Un des piédroits de celle-ci pourrait être reconnu dans un gros bloc [SB60130] jouxtant l'angle restitué des murs MR60020 et MR60024.

Ce gros bloc isolé de calcaire dur (0,90 x 1,01 m) est recouvert en surface d'un léger voile de calcite. Il est taillé sans qu'on puisse dire si son aménagement de surface est lié à sa position actuelle ou s'il s'agit d'un bloc en réemploi. Sa surface est partagée en deux parties équivalentes, celle située au sud étant dénivelée de 5 cm environ par rapport à celle du nord. Dans la moitié la plus basse, au sud, deux trous de tenons [L6, l3, pr5 à l'ouest ; L5, l3,5, pr6 à l'est] sont distants d'axe en axe de 0,56 m.

• Les aménagements intérieurs

Il s'agit, pour l'essentiel, de deux égouts secondaires [CN60037, CN60088] et d'un bassin [BS60086] qui laissent supposer que le secteur 4a est un espace ouvert (fig. 15). Ces constructions, arasées, sont déconnectées de la stratigraphie contemporaine.

L'égout secondaire CN60037 a été reconnu sur toute sa longueur, soit environ 8,40 m. En pente du sud vers le nord, il débute au pied d'une structure quadrangulaire (0,70 x 0,83 m) (secteur 4d), construite en dalles de calcaire dur de formes irrégulières, associées à des fragments de dalles de calcaire tendre sciées [60134]. Cette construction pourrait correspondre au socle d'une fontaine ou à une retombée de toiture. Ses parements sont construits en blocs et moellons de calcaire dur, partiellement conservés et agencés à joints secs (on note un bloc bien taillé, sans doute récupéré) [60037]. Conservés sur deux assises au maximum (0,22 m de haut), ils définissent un canal de 0,20 à 0,25 m de large. Le fond est constitué d'éléments récupérés : des dalles de toiture en calcaire scié de tradition hellénistique. Ces dalles quadrangulaires, complètes ou en partie brisées, forment un pavement de fond large en moyenne de 0,75 m, sur lequel reposent les parements [60036]. La couverture ainsi qu'une partie de l'élévation des parements ont été dérasés. Aux abords, un reliquat d'un remblai de galets est conservé mais non fouillé [60038] : il semble contemporain de la construction (les galets proviennent vraisemblablement de la rue voisine).

L'égout CN60088 s'écoule du sud-ouest (origine non reconnue) vers le nord-est où il débouche dans l'égout précédent. Il a été reconnu sur 2 m de long seulement.

Ses parements sont uniquement conservés sous la forme d'un radier de fondation côté sud-est : tessons de dolium, galets et cailloux calcaires [60088]. Le fond est constitué d'éléments récupérés : des dalles de toiture en calcaire scié de tradition hellénistique [60087]. Ces dalles quadrangulaires, complètes ou en partie brisées, forment un pavement de fond large en moyenne de 0,70 m. Le canal est toutefois plus étroit et peut être estimé à 0,25 m environ.

Le bassin BS60086 prend place à l'extrémité nord de l'égout CN60037 (fig. 16). L'intérieur mesure 1 x 2,15 m environ, pour une profondeur maximum conservée de 0,20 m. Le fond est construit à l'identique de ceux des égouts secondaires CN60088 et CN60037 : dalles de toiture récupérées. Le dallage est en nette pente vers l'ouest, pente qui paraît résulter d'un affaissement plutôt que d'une disposition volontaire. Aucun souci d'étanchéité ne transparait dans cet aménagement ni même dans celui des cloisons qui le délimitent (liant de terre). Aucune évacuation n'a non plus été repérée. En surface, les parois sont de nature diverse : paroi est en fragments de tuiles (*tegulae* et *imbrices*) reposant sur une assise de fragments de dalles calcaires (25/26 cm de large pour 15 cm de hauteur conservée) ; paroi ouest dont n'est conservée que le départ (29 cm de large pour 10 cm de hauteur conservée) ; paroi nord, très détruite, seuls deux moellons de calcaire taillé en marquent l'amorce à l'angle nord-est (22 cm de large pour 20 cm de hauteur conservée) ; paroi sud en fragments de tuiles (*tegulae* et *imbrices*) (25/26 cm de large pour 15 cm de hauteur conservée).

Enfin, non loin de la jonction de CN60088 et de BS60086, un agencement de blocs de calcaire dur, de forme relativement quadrangulaire (0,54 x 0,74 m), pourrait correspondre à un possible socle [SB60139].

Deux états au moins paraissent pouvoir être définis dans cet ensemble :

– dans un premier temps, l'égout CN60037 — qu'on proposera d'associer aux murs MR60072/MR60133 — réceptionne l'égout CN60088 puis se dirige vers l'emplacement du bassin BS60086. Il se jette alors soit dans un puisard sous-jacent (hypothèse encore non argumentée) soit dans le bassin lui-même (auquel cas il joue le rôle d'un aqueduc). Le fond de ce bassin prolonge en effet celui de l'égout. L'assise de fragments de dalles calcaires reconnue à la base du parement oriental doit sans doute être reliée à cet état. Du côté nord et ouest, les parements pourraient être identiques à ceux du second état ;

- dans un second temps, l'égout CN60037, et donc celui qui s'y connecte également, est condamné par un rem-



Fig. 16 : Vue de détail du bassin BS60086.

Us 60039 :

– *Comptage des céramiques*: p-chaux (3/1); kaol (1/1); gris savon (1/1); sabl-o (1/1); fumigée (4/1); a-ital (2/1); a-gau (1/1); a-bet (2/1); Total: 15/8

– *Typologie des céramiques*: grise savonneuse: jatte GR-SAV B6 (1b); points de chaux: coupe P-CHAUX C1 (1b); autre P-CHAUX ind. (1a);

Us 60068 :

– *Comptage des céramiques*: p-chaux (2/1); Total: 2/1

Au moment de sa découverte, le bassin était comblé par un remblai de limon sableux contenant des fragments de céramique, quelques gros fragments de tuiles (venant sans doute des murets de limite) ainsi qu'un gros bloc placé dans l'angle sud-ouest [60063]. Au sommet, des éléments de construction — moellons, cailloux et fragments de tuiles — sont probablement liés à la destruction des murets délimitant ce bassin [60062]. Le mobilier recueilli dans l'Us 60063 est assez caractéristique des années +25/+50.

Us 60062 :

– *Comptage des céramiques*: a-ital (1/1); Total: 1/1

Us 60063 :

– *Inventaire du mobilier*: • faune: 11 os; 6 coquillages; • verre: 1 fr. indéterminé;

– *Comptage des céramiques*: cot-cat (1/1); sig-sg (1/1); autres fines (1/1); pâte-cl. (24/1); fumigée (4/1); p-chaux (9/1); sabl-r (8/1); a-ital (13/1); a-mi (1/1); a-gau (11/1); a-gas (2/1); a-bet (1/1); a-afr (1/1); a-ori (1/1); dolium (1/1); Total: 79/15

– *Typologie des céramiques*: sigillée sud-gauloise: bol SIG-SG Dr33a1 (1b); autres fines: autre AUT-FIN ind. (1b); claire récente: autre CL-REC ind. (1f); points de chaux: autre P-CHAUX ind. (1f, 1a); sableuse réductrice: autre SABL-OR ind. (1f); urne SABL-OR ind. (1b); amphore de Bétique: amphore A-BET Dr20 (1t); dolium: bord DOLIUM bd8f (1b).

5.2.2. Le secteur 4b

En l'état, ce secteur est défini au nord par le mur MR 60024 et, à l'est, par son retour MR60128. Le prolongement de ce dernier ressort sans doute au travers d'une limite linéaire entre couches [TR60135]. Le nettoyage du sommet du mur MR60024 a par ailleurs permis de recueillir quelques tessons datés des années +25/+75 [60023].

Us 60023 :

– *Comptage des céramiques*: sig-sg (1/1); pâte-cl. (2/1); p-chaux (3/1); sabl-o (1/1); fumigée (2/1); a-ital (4/1); a-bet (1/1); a-mgr (1/1); Total: 15/8

– *Typologie des céramiques*: sigillée sud-gauloise: coupe SIG-SG Dr29a (1d);

Les limites méridionale et occidentale sont matérialisées par deux probables tranchées d'épierrement : TR60138 et TR60126.

A l'intérieur, un remblai de limon sableux [60093] n'a pas encore été fouillé. Dans la partie nord, enfin, ce remblai est recoupé par une dépression [FS60082] de forme oblongue (environ 2 x 1,40 m), peu profonde (15 cm au centre), à bords très évasés et fond convexe [60092]. Elle était comblée par une grande quantité de tessons d'amphores, de fragments de tuiles et de dolium, de galets ainsi que de cailloux et moellons de calcaire froid [60082]. Un sédiment rare englobe ces éléments (limon sableux brun clair). Le mobilier recueilli est daté des années +1/+50.

Us 60082 :

– *Inventaire du mobilier*: • terre: 1 fr. de tegula; 1 fr. de latericia;

– *Comptage des céramiques*: sig-it (1/1); sig-sg (1/1); par-fin (4/1); p-chaux (3/1); pâte-cl. (7/1); fumigée (15/2); a-bet (45/3); a-tar (7/1); a-ital (37/2); dolium (12/5); Total: 132/18

– *Typologie des céramiques*: paroi fine: autre PAR-FIN ind. (1f); sigillée sud-gauloise: assiette SIG-SG Dr18a (1b); claire récente: autre CL-REC ind. (1f, 1a); fumigée: urne FUMIGEE A1a (1b); urne FUMIGEE A10 (1b); amphore italique: amphore A-ITA ind. (2f, 2a); amphore de Bétique: amphore A-BET Dr7-11 (1b); amphore A-BET Ha70 (2b); amphore A-BET ind. (5a); amphore tاراconnaise: amphore A-TAR ind. (3a); dolium: bord DOLIUM bd8f (6b);

5.2.3. Le secteur 4c

En l'état, il est limité à l'ouest par la structure linéaire SB60131 et au sud par le mur MR60118. Au nord-est, deux tronçons de murs vraisemblablement chaînés [MR60136 et MR60137] paraissent postérieurs à la tranchée TR60138.

5.2.4. Le secteur 4d

Limité par les murs MR60071, MR60021/MR60072, MR60010 et par SB60131, ce secteur, comme le précédent, n'a pas été fouillé. L'égout secondaire CN60037 trouve son origine dans l'angle oriental.

5.3. La zone 60-nord : quelques hypothèses de travail

La fouille de la zone 60-nord n'est pas encore suffisamment avancée pour autoriser une présentation détaillée de son évolution. Quelques remarques — ou impressions — se dégagent toutefois des vestiges observés en surface et de leur insertion dans le plan général de la fouille.

Si la zone 60-sud paraît bien suivre une configuration voisine de celle des quartiers orientaux — la maison du Haut-Empire se superposant à des îlots allongés —, il n'en est pas de même pour la zone 60-nord.

Sa partie méridionale semble toutefois pouvoir être individualisée sous la forme d'un « bloc » de plusieurs pièces et espaces ouverts appartenant peut-être à une même maison. Celle-ci se développerait sur environ 15 m de large. Il n'est pas exclu que ce « bloc » puisse être rattaché à la maison sud ... les fouilles à venir devront confirmer ou infirmer l'existence de deux propriétés distinctes. Les constructions ne sont pas encore datées, excepté le bassin BS60086 qui pourrait apparaître autour du changement d'ère, être refait puis abandonné dans les années +25/+50.

La partie plus septentrionale coïncide avec un changement net dans l'urbanisme, qui se traduit par une trame complexe (fig. 1). Au sud, la « maison » du secteur 4 suit un axe conforme à celle qui occupe la zone 60-sud. A l'est, les îlots 30, 31 et 35 adoptent, tout au moins à l'origine, une configuration allongée dans le sens est-ouest. Cette organisation s'interrompt au contact d'un grand mur nord-sud [MR30190 dans l'îlot 30]. Deux autres murs d'une largeur aussi peu commune se développent plus à l'ouest, mais suivant des orientations très divergentes [MR60020 et TR60015]. La tranchée TR60015 suit en outre un axe voisin de celui qui régit les îlots les plus occidentaux reconnus (îlots 38 et 40). A eux trois ces murs dessinent deux triangles accolés, pointes dirigées vers le nord-est. Leur base pourrait être restituée en limite nord du bloc que constitue le secteur 4.

Seul le triangle le plus occidental commence à être réellement appréhendé : il correspond au prolongement de la rue 137 mais il n'est pas impossible qu'il accueille une autre rue arrivant du sud-ouest et de l'îlot 40, suivant un axe conforme à celui de cet îlot mais aussi à celui du mur matérialisé par la tranchée TR60015. Cette rue est entretenue au moins jusque dans le courant des années +50/+75. Dans l'autre triangle, pour l'heure non dégagé, quelques indices suggèrent également l'existence d'un empiérement de rue : quelques couches de galets et graviers qui affleurent de place en place et, surtout, les aménagements reconnus dans le secteur 5 (surfaces de circulation probables et trottoir).

On aurait donc ici un véritable point de convergence de plusieurs rues en direction du nord-est. Son origine est sans aucun doute antérieure à l'époque romaine, comme l'indiquent notamment les datations préaugustéennes attribuées aux îlots 30, 31 et 35 d'une part et aux îlots 38 et 40 d'autre part. Cette patte d'oie est en outre délimitée par des murs d'une forte épaisseur, non datés, dont les deux plus extrêmes servent également d'appui, tout au moins vers la fin du Ier s. av. n. è. ou plus tardivement, à des constructions de grande ampleur. C'est un fait acquis à l'extrémité orientale de l'îlot 30 où, cette année, la fouille a révélé l'existence d'un grand bâtiment daté entre -25 et +50, mais dont la nature et la fonction restent à déterminer (*cf. supra*, rapport îlots 30 et 35). C'est également probable au nord du mur TR60015, comme l'indique l'amorce de deux probables tranchées d'épierrement perpendiculaires. On s'interroge par contre sur la fonction du mur médian MR60020.

Deux hypothèses peuvent être avancées pour expliquer cette patte d'oie :

- soit elle constitue une adaptation nécessaire à un développement urbain qui aurait suivi une trame distincte à l'est et à l'ouest, peut-être régie dans les deux cas par l'axe du rempart ;
- soit, plus vraisemblablement nous semble-t-il, elle correspond à une volonté réelle de faire converger plusieurs rues vers un point situé au nord-est. Il ne peut s'agir a priori d'une porte de l'enceinte : le flanc septentrional des remparts est en effet traditionnellement situé, mais non localisé, bien plus au nord. Il pourrait s'agir alors d'un espace public dont l'existence aurait l'avantage d'expliquer également le caractère « monumental » des trois murs reconnus dans cette zone.

6. Conclusion

Des embryons de synthèse, dont le caractère provisoire doit encore une fois être souligné, ont été proposés dans les chapitres 4.1.6., 4.2.3. et 5.3. Nous en rappellerons simplement ici les éléments essentiels :

- dans la moitié sud de la zone 60, plusieurs arguments nous ont conduit à proposer la restitution d'une vaste maison à cour centrale qui apparaît sans doute sous cette forme autour du changement d'ère ou peu avant puis évolue jusqu'à son abandon dans le courant du troisième quart du Ier s. de n. è. semble-t-il. Sa précocité et sa vaste surface — qui ne trouvent guère de comparaisons en dehors de Nîmes, chef-lieu de cité — posent un problème particulièrement intéressant mais qui doit être encore argumenté. Cette demeure se superposerait à une trame urbaine plus ancienne, conforme à celle repérée dans les quartiers explorés à l'est ;

- une autre maison, plus étroite, pourrait jouxter la précédente au nord, à moins qu'elle ne s'y rattache (?) ;
- enfin, l'extrémité nord de la zone correspond à un système viaire complexe : une probable patte d'oie centrée vers un point situé au nord-est : peut-être un espace public. L'entretien de la rue 137, qui constitue l'une des branches de ce système, se poursuit au moins jusque dans le courant du troisième quart du Ier s. de n. è.